



## *Remerciements*

*Mes sincères remerciement à mon promoteur Mer. BOUALILI Ahmed pour m'avoir accompagnée et soutenu tout au long de la réalisation de ce travail.*

*Que les membres du jury trouvent ici mes remerciements les plus vifs pour avoir accepter d'honorer par leur jugement mon travail.*

*Mes sincères sentiments vont à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce mémoire.*

## *Dédicace*

*Je dédie ce modeste travail à :*

*Mes très chers parents, qui n'ont jamais cessé de m'encourager et me soutenir.*

*Mes chères sœurs : Sadia, Farroudja, Naima et Nadia.*

*Mon très cher ami CHADLI Hocine et mon petit chouchou Zakaria.*

*Sekoura*

## Sommaire

### Introduction

Introduction .....	4
I-Motivation du choix du sujet .....	6
II-Objectif du choix du sujet .....	6
III-Problématique .....	7
IV-Hypothèses .....	7

### Chapitre 1 : Aspects théoriques et méthodologiques

I-Aspects théoriques .....	9
I-1-Cadre théorique .....	9
I-2-Cadre conceptuel .....	10
II-Aspects méthodologiques .....	19
II-1-Présentation du terrain .....	19
II-2-Les instruments d'enquête .....	19
II-3-Méthodes d'analyse .....	20

### Chapitre 2 : Le français sur le marché linguistique algérien

I-Les différentes langues coexistantes sur le marché linguistique algérien .....	22
I-1-La langue arabe et son statut.....	23
I-2-La langue tamazight et son statut.....	25
I-3-La langue française et son statut.....	27
II-La politique linguistique en Algérie .....	29
III-Le français dans le système éducatif algérien .....	31

### Chapitre 3 : Enquête et analyse des données

I-Analyse quantitative .....	37
I-1-Le sexe des informateurs .....	37
I-2-Le lieu géographique des enquêtés .....	37
I-3-La langue de scolarisation .....	38
I-4- La langue la plus utilisée par les informateurs .....	39
I-5-Les langues d'usage des informateurs dans les contextes familial et amical .....	40
I-6-La(ou les) langue(s) des informateurs pour suivre et regarder les programmes audiovisuels .....	42

I-7-La (ou les) langue(s) de la lecture des informateurs .....	43
I-8-La conjugaison des verbes au passé composé .....	44
I-9-L'emploi des prépositions (à-sur-dans) par les informateurs .....	45
I-10-Le jugement des informateurs pour leurs pratiques langagières en langue française .....	45
I-11-Le degré de compétence des informateurs .....	46
II-Analyse qualitative .....	48
II-1-Le choix de formation .....	48
II-2-L'auto-évaluation des compétences .....	49
II-3-L'évaluation de français parlé des étudiants inscrits en première année de licence .....	50
II-4-Le français de référence des informateurs .....	52
II-5-Le désir d'améliorer les compétences chez les informateurs .....	53
II-6-Le français pour les informateurs .....	55
II-7-La langue préférée des locuteurs parmi celles en usage .....	56
III-La typologie des normes des informateurs –Les normes déduites dans l'imaginaire des informateurs- .....	58
III-1-Normes objectives ou causalités objectives (normes externes) .....	58
III-2-Normes subjectives (causalités internes) .....	62
III-2-1-Les normes systémiques .....	63
III-2-2-Les normes statistiques .....	64
<b>Conclusion</b> .....	68
<b>Bibliographie</b> .....	71
<b>Table des matières</b> .....	76
<b>Annexes</b> .....	80

## Introduction

Lorsque l'on cherche à se représenter une langue donnée, on est souvent confronté à ce dilemme : est-ce que je dois représenter la langue telle qu'elle est parlée ou est-ce que je dois la représenter telle qu'elle devrait être parlée si elle est bien parlée ?

Dans l'histoire, la conscience de ce qu'est une langue est étroitement liée au développement de l'idée de norme. D'un point de vue normatif, tout ce qui ne se conforme pas à la norme est considéré comme fautive. Dans ses *Remarques sur la langue française*, paru en 1647, Claude Favre de Vaugelas se propose de décrire l'usage de la langue ; cet ouvrage est souvent considéré comme l'acte de naissance du *bon usage*.

Vaugelas fonde la norme sur « la façon de parler de la plus saine partie de la Cour conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des auteurs du temps ». Les règles qui en découlent sont alors fondées sur des critères subjectifs, esthétiques et sociaux (aristocratiques). Vaugelas relie donc la norme à la façon de parler de l'aristocratie liée à la façon d'écrire des grands écrivains. On remarque que la norme est une conception très restrictive de l'usage qui sera interprétée à travers l'histoire d'une manière de plus en plus « puriste » pour se transformer en une norme très stricte grâce aux travaux de l'Académie française.

Par rapport à l'idée de norme que peut se faire la grammaire, la sociolinguistique s'intéresse essentiellement à l'usage ainsi qu'à la pratique orale de la langue. Les formes de cet usage sont multiples et elles sont liées à de nombreux paramètres tels que les registres de langues, l'âge, le sexe et la localisation géographique.

Les représentations linguistiques sont présentes dans le champ des études portant sur les langues, leur appropriation et leur transmission ; elles occupent une place centrale en sociolinguistique. Ces représentations découlent des pensées et évaluations que se font les locuteurs de leur langue en rapport avec les autres langues. Les études portant sur les perceptions des locuteurs concernant les langues et leur usage sont problématisées à travers la notion d'attitude. Elles explorent les images des langues pour expliquer les comportements linguistiques.

La réalité linguistique algérienne émane de la présence de plusieurs langues hiérarchisées sur le marché linguistique national et les recherches, sur sa réalité

linguistique, ont abouti à la description d'un espace où cohabitent, essentiellement, trois langues à statuts différents : l'arabe, le français et le berbère.

En Algérie, l'arabe classique a un statut de langue officielle. Le berbère, langue maternelle d'une bonne partie de la population, est reconnu en 2016 comme langue officielle. Quant à la langue française, elle a un statut de langue étrangère ; son usage est très fréquent chez la majorité des locuteurs algériens, en l'occurrence ceux du centre et du nord du pays. Pour ce qui est de son fonctionnement, D. Morsly<sup>1</sup> souligne qu'il est déterminé par les rapports qu'elle entretient avec les langues en présence, à savoir l'arabe et le berbère : « Le fonctionnement du français dans la réalité algérienne d'aujourd'hui nous semble déterminé par les rapports que celui-ci entretient avec les autres langues en usage en Algérie : le berbère, l'arabe « dialectal » ou arabe non officiel, et surtout l'arabe « classique » ou arabe officiel, son rival séculaire ».

Le français est la langue de prestige, d'ouverture sur le monde, notamment le monde francophone. La langue française est aussi considérée comme une langue « neutre », « efficace », « précise » ... Ce sont là quelques représentations du français où dirons-nous à la suite de A. M. Houdebine : « des manifestations du rapport du sujet à la langue ». Ce rapport de sujet à la langue est étudié dans le cadre de l'Imaginaire Linguistique (IL).

La conception de l'Imaginaire Linguistique, nous la devons à A. M. Houdebine. Ses travaux ont suscité chez nous le souhait d'effectuer une étude qui entre dans le cadre d'une recherche scientifique sur l'Imaginaire Linguistique d'une communauté de locuteurs, à savoir les étudiants du département de français inscrits en première année de licence pour l'année universitaire 2016-2017 à l'université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou. L'étude de l'imaginaire linguistique des sujets dans la perspective de la théorie de Houdebine à l'égard de la langue française fait donc l'objet de la présente étude.

Nous nous intéresserons ainsi dans notre étude aux phénomènes de bilinguisme et de diglossie, à la manière dont les sujets enquêtés se représentent les langues qu'ils parlent.

---

<sup>1</sup> Dalila Morsly, *Le français dans la réalité algérienne*, Thèse de doctorat d'état soutenue à l'université Paris V en 1988, p. 13.

## **I-Motivation du choix du sujet**

Notre recherche portera sur l'étude de l'Imaginaire Linguistique des étudiants du département de français inscrits en première année de licence pour l'année universitaire 2016-2017.

Dans notre étude, nous élaborons une typologie de l'Imaginaire des enquêtés dans la perspective de la théorie de Houdebine.

Le modèle théorique de l'IL a été élaboré par Houdebine pour l'obtention de son doctorat d'Etat sur la phonologie du français contemporain et sa dynamique dans un français régional. A l'aide de ce modèle, nous étudions les normes fonctionnelles des enquêtés repérées dans leur usage (la langue) et les normes externes (normes prescriptives) qui correspondent à l'attitude des sujets, et c'est là que Houdebine fait intervenir la notion de l'Imaginaire Linguistique.

Les attitudes et représentations linguistiques constituent le socle des études traitées en sociolinguistique. Nous fixons comme objectif l'analyse des discours sur la langue car ceux-ci sont le lien révélateur des principales attitudes et représentations linguistiques des sujets enquêtés à l'égard de la langue.

Nous avons optés pour des étudiants du département de français parce qu'ils sont considérés comme des agents diffuseurs par excellence de cet idiome.

## **II-Objectif du choix du sujet**

L'objectif principal de notre étude consiste à dégager les différentes normes composant l'Imaginaire Linguistique des étudiants du département de français inscrits en première année de licence.

A travers l'attitude de ces enquêtés, leurs pratiques langagières et/ou représentations linguistiques, nous étudions également leur(s) rapport(s) aux langues en présence et, particulièrement, la langue française. Ainsi nous intéresserons-nous à savoir si ces informateurs manifestent une survalorisation et une représentation sur-normée de la langue française ou non.

### **III-Problématique**

Notre projet se base sur le repérage des normes constitutives de l'Imaginaire Linguistique où se dessine la tentative de résoudre les interrogations qui tournent autour du rapport des enquêtés à la langue française ainsi que leur rapport aux langues en présence.

On peut résumer notre problématique en formulant les questions suivantes :

-Quel(s) type(s) de normes l'Imaginaire Linguistique des étudiants du département de français inscrits en première année de licence comprend-il ?

-Ses étudiants manifestent-ils une représentation sur-normée de la langue française ?

-Quel(s) rapport(s) aux langues en présence les sujets manifestent-ils ?

### **IV-Hypothèses**

Pour trouver des réponses aux questions soulevées au niveau de la problématique, nous allons vérifier les hypothèses suivantes :

-Les rapports qu'entretiennent les sujets à la langue française se manifestent essentiellement par la présence de normes subjectives dans leur discours épilinguistique sur la langue française, et de normes objectives patentes dans leurs productions langagières.

-L'interaction entre les différentes langues en présence renverrait à des besoins de communications.

Aspects théoriques et méthodologiques

## **I-Aspects théoriques**

### **I-1-Cadre théorique**

Notre travail s'inscrit dans la continuité des travaux menés sur l'Imaginaire linguistique, qui verse dans l'optique de la sociolinguistique. Nous essayerons à travers notre enquête de déduire la typologie des normes des informateurs et cerner de ce fait leur Imaginaire Linguistique. Donc, l'objet d'enquête dans cette étude est la norme à travers l'Imaginaire Linguistique.

Dans notre travail de recherche, nous analyserons l'Imaginaire Linguistique des enquêtés à travers leurs productions langagières et leurs discours sur la langue française. Cela nous permettra d'analyser davantage l'attitude de puriste à l'égard de la langue (une attitude normative, prescriptive et proscriptive). Nous essayons ainsi de découvrir la norme de référence chez ces étudiants, c'est-à-dire leur français de référence et le rapport aux langues en présences que les informateurs manifestent.

En effet, un nombre considérable de travaux a été réalisé sur l'Imaginaire Linguistique dans différents domaines. Nous pouvons citer, à titre d'exemple, les travaux de Boudelot sur l'Imaginaire Linguistique dans la communication mass médiatique et ceux de Remysen sur les chroniqueurs canadiens. En revanche, d'autres travaux ont été menés auprès de population dont l'échantillon est constitué de locuteurs « communs », de professionnel de la santé, d'habitants d'une région, etc.

Parmi les recherches réalisées sur l'Imaginaire Linguistique dans les milieux scolaires et universitaires, nous citons celle de Sol Marie Désirée de l'université de Yaoundé I sur la norme du français chez les Camerounais auprès d'un groupe de lycéens anglophones et d'étudiants francophones. A l'université de Tizi-Ouzou, il est recensé quelques travaux sur l'Imaginaire Linguistique, comme celui d'Akil Houria dans le domaine de l'expression médiatique auprès de quelques journalistes algériens de la presse écrite francophone. Il y a aussi la thèse de doctorat de SABRI Malika sur l'Imaginaire linguistique des locuteurs kabylophones menée au sein de la Faculté des Lettres et des Langues pour examiner la façon dont les locuteurs kabylophones évaluent les langues en présence dans leur milieu. Ajoutant le mémoire de fin d'étude de FECIH Lidia sur les comportements des étudiants de département de français en fin de cycle face à l'apprentissage du la langue française et

sa maîtrise. Notre recherche est une continuité des travaux menés sur ce modèle et nous intéresserons-nous à l'étude de l'Imaginaire Linguistique des étudiants du département de français de l'université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou.

## I-2-Cadre conceptuel

### I-2-1-Attitudes linguistiques

Les études portant sur les perceptions des locuteurs concernant les langues et leurs usages ont été principalement problématisées à travers la notion d'« attitude » et ceci dans plusieurs directions. Ces études explorent les images des langues pour expliquer les comportements linguistiques, en s'intéressant aux valeurs subjectives accordées aux langues et à leurs variétés, et aux évaluations sociales qu'elles suscitent chez les locuteurs. D'ailleurs Cécile Canut définit le concept d'attitude comme « l'ensemble des manifestations subjectives vis-à-vis des langues et des pratiques langagières (représentations, mimiques, intonations, gestuelles ... »<sup>1</sup>.

La notion d'« attitude » est associée à l'état mental et physique d'un individu. Cette notion investit différents champs disciplinaires tels que la psychologie sociale, la sociologie et la linguistique.

Selon Marie-louise Moreau, l'étude des attitudes permet une meilleure compréhension pour le changement linguistique car elles sont en relation étroite avec la sphère politique et sociale ainsi que les comportements linguistiques. Elle dit à ce propos :

« les attitudes linguistiques sont en relation étroite et dialectique avec la sphère politique et sociale, d'une part, les comportements linguistiques, d'autres part. L'étude des attitudes constitue ainsi une composante importante dans la compréhension du changement linguistique, tant à un niveau général (pourquoi certaines variétés disparaissent, subsistent, s'étendent ... ?) que sur des points très précis (par exemple : quelle valeurs sont associées à la réalisation de la voyelle finale »<sup>2</sup>.

Le concept d'attitude se définit comme une « disposition d'un individu ou prise de position habituelle et par anticipation à l'égard d'un élément du milieu externe. Les attitudes sont les dispositions intérieures d'un individu à l'égard d'objets, situations, événements et êtres (y compris à l'égard de soi-même) dont elles sont l'appréciation en

<sup>1</sup> CANUT Cécile (éd.) *Imaginaire linguistique en Afrique*, Paris, l'Harmattan, 1998, p. 13.

<sup>2</sup> Moreau Marie-louise, *sociolinguistique, concepts de base*, Mardaga, 1997. P.56.

terme de valeur »<sup>3</sup>. En effet, ce concept explique « toute attitude qui a pour objet la langue en tant que système, en tant que norme réelle ou imaginaire, et qui induit des comportements normatifs, prescriptifs, ou non tolérants ou puristes »<sup>4</sup>. Pour à D. Lafontaine<sup>5</sup>, le concept d'attitude peut avoir deux présentations. La première lui attribue un contenu sémantique équivalent utilisé dans le domaine de la sociolinguistique. La seconde renvoie à la psychologie, elle se base sur des travaux portant sur l'évolution des langues.

### I-2-2-Représentations linguistiques

Les définitions traditionnelles de représentations chez les psychologues sociaux reposent sur trois aspects interdépendants : leur élaboration dans et par la communication, la (re)construction du réel et la maîtrise de l'environnement par son organisation. Les représentations linguistiques sont repérables dans le discours épilinguistique comme le mentionne D. Morsly<sup>6</sup> : « les représentations linguistiques sont repérables à travers les activités épilinguistiques qui sont un ensemble de discours que l'on tient sur les langues ». Ces discours reflètent le savoir profane des locuteurs sur la langue ainsi que différentes positions envers tel ou tel usage de la langue.

Le concept de représentation linguistique est défini par L. J. Calvet comme suit :

« la façon dont les locuteurs pensent les pratiques, comment ils se situent par rapport aux autres locuteurs, aux autres pratiques, comment ils situent leurs langues par rapport aux autres langues en présence : en bref, tout ce qui relève de l'épilinguistique »<sup>7</sup>.

Il ajoute que les représentations linguistiques sont « constituées par l'ensemble des images, des positions idéologiques, des croyances qu'ont les locuteurs à propos des langues en présence et des pratiques linguistiques, les leurs et celles des autres. Elles sont en partie fondée sur une auto-évaluation de la pratique du locuteur »<sup>8</sup>.

Pour Houdebine, la notion de représentation est un élément classable dans son modèle théorique tel qu'elle le souligne dans ce passage : « Le modèle adopté permet donc de classer ces éléments (représentations, sentiments, évaluations spontanées ou recherchées

<sup>3</sup> GALISSON Robert et COSTE Daniel, *Dictionnaire de didactique des langues*, Paris, Hachette, 1976, pp. 53-54.

<sup>4</sup> BULOT Thierry, *Langue urbaine et identité : langue et urbanisation linguistique à Rouen, Venise, Berlin, Athènes et Mons*, Paris, l'Harmattan, 1999, p. 30.

<sup>5</sup> Lafontaine D., *Les attitudes linguistiques, sociolinguistiques, concepts de base*. p. 56-58.

<sup>6</sup> MORSLY Dalila, *Les représentations linguistiques*, Op.cit.

<sup>7</sup> CALVET Louis Jean, « *Insécurité linguistique et représentations. Approche historique* », *Une ou des normes ? Insécurité linguistique et normes endogènes en Afrique francophone*. CIRELFA, 1998, p. 158.

<sup>8</sup> CALVET Louis Jean, *Pour une écologie des langues du monde*, Paris, Plon, p. 158.

par enquêtes ou entretiens) des fictions puristes (...) aux fictions esthétisantes (...), avec l'accent mis sur le communicable (...) »<sup>9</sup>.

### I-2-3-La norme

Les normes d'usage d'une langue en linguistique sont constituées par l'orthographe et la grammaire. Ces normes sont consignées dans des dictionnaires et des ouvrages de grammaire. La norme est partagée entre grammaticalité et acceptabilité. En sociolinguistique le concept de *norme* peut renvoyer à une régularité observable, qu'on nomme « norme objective » reflétant les pratiques de locuteurs dans une communauté donnée. Parmi les variétés en usage, la norme sélectionne celle qui correspond à la définition socialement légitime de la langue dans telle communauté.

En effet, Alain Rey <sup>10</sup> est le précurseur qui a mené une réflexion épistémologique sur ce concept et son texte « usages, jugements et prescriptions linguistiques » est une référence. A. Rey apporte une définition de la norme à partir d'une distinction qu'il établit entre le normal et le normatif. La première relève de l'observation correspondant à une situation objective et statistique alors que la seconde réfère à l'élaboration d'un système de valeurs. Quant à Anne-Marie Houdebine, elle présente les normes d'une manière plus précise car elles sont considérées comme les fondements de son modèle.

### I-2-4-Le purisme

Le *purisme*, en linguistique, est l'attitude qui consiste à rendre une langue « pure » en la débarrassant d'éléments qui l'appauvrissent et qui provoquent une menace pour son intégrité. Ces éléments rejetés sont souvent des emprunts récents à d'autres langues, des néologismes, des évolutions sémantiques appelées les abus de langage, etc. De ce fait, les puristes font une distinction entre un langage « correct » ou « incorrect » et valorisent le « bon usage ».

### I-2-5-Bilinguisme et diglossie.

Le concept de bilinguisme en linguistique signifie l'utilisation variable des langues ou des variétés linguistiques diverses par un individu ou, par un groupe à des degrés divers. Le bilinguisme peut être défini comme étant :

« un phénomène global qui implique simultanément et un état de bilingualité de l'individu et un bilinguisme de la situation de

<sup>9</sup>Anne-Marie Houdebine-Gravaud, *L'Imaginaire linguistique*, op.cit.

<sup>10</sup> Alain Rey, *Usages, jugements et prescriptions linguistiques*, langue française, 16, la norme, 1972.P4.

communication au niveau collectif. Lorsqu'il y a communication bilingue sans bilinguisme des individus, il y a quant même contact des langues ... le terme bilinguisme inclut celui de bilingualité qui réfère à l'état de l'individu mais s'applique également à un état d'une communauté dans laquelle deux langues sont en contact avec pour conséquence que deux codes peuvent être utilisés dans une même interaction qu'un nombre d'individus sont bilingues (bilinguisme social) »<sup>11</sup>.

Donc on considère qu'il y a bilinguisme lorsqu'une personne est capable d'user de deux (ou de plusieurs) systèmes linguistiques de manière égale, et sans qu'un système soit valorisé par rapport à l'autre. Quant à la diglossie, Ch. Fergusson la définit comme suit :

« une situation linguistique relativement stable, dans laquelle, outre les formes dialectales de la langue (qui peuvent inclure un standard, ou des standards régionaux), existe une variété superposée très divergente, hautement codifiée (souvent grammaticalement plus complexe), véhiculent un ensemble de littérature écrite vaste et respectée (...) qui est surtout étudiée dans l'éducation formelle, utilisée à l'écrit ou dans un oral formel mais n'est utilisée pour la conversation ordinaire dans aucune partie de la communauté »<sup>12</sup>.

L'étude de la diglossie dépend fortement de l'analyse de la *politique linguistique* des pays concernés. Des individus ou des populations sont amenés, pour des raisons sociopolitiques, à pratiquer deux langues différentes placées dans une position hiérarchique. On peut distinguer des cas de diglossie à l'intérieur d'une même langue, et d'autres cas entre plusieurs langues. Dans le premier cas, il y a une différence qui s'établit entre une forme « officielle » de la langue appelée *variété haute*, qui a souvent un usage écrit, et des formes dont l'usage réservés à l'oral, qu'on appelle *variétés basses* dans le deuxième cas.

Les situations de bilinguisme et de diglossie entraînent des interférences d'un système linguistique sur l'autre qui se produisent dans la prononciation, dans le lexique ou dans la grammaire. Les phénomènes de bilinguisme et de diglossie participent, donc, dans l'évolution des langues.

Il n'y aurait de bilinguisme qu'individuel, alors que la diglossie serait le fait de communautés tout entières.

### I-2-6-Le modèle théorique de l'Imaginaire Linguistique

<sup>11</sup> HARMES. J. F, BLANC. M, *Bilingualité et Bilinguisme*, Pierre Mardaga, éditeur, 2 galeries des princes, 1000 Bruxelles. 1983 p. 31.

<sup>12</sup> L. J CALVET, *La sociolinguistique*, P.U.F, Paris, 1993, p. 23.

### I-2-6-1-Présentation et évolution du modèle

L'imaginaire linguistique est une notion qui apparaît vers 1975, lors des analyses des enquêtes menées par A. M. Houdebine pour sa thèse de doctorat d'Etat sur la phonologie du français contemporain et sa dynamique dans un français régional.

Anne Marie Houdebine définit le concept de l'Imaginaire Linguistique comme « le rapport du sujet parlant à sa langue, dont témoignent ses reprises (les siennes ou celles d'autrui »<sup>13</sup>. Concernant les matériaux sur lesquels se base l'étude de l'Imaginaire linguistique, A. M. Houdebine affirme que « les analyses ont pour matériel les opinions, les sentiments, attitudes, rationalisation, en un mot l'imaginaire collectif comme disent les historiens des mentalités ou l'imaginaire personnel »<sup>14</sup>. Ce modèle est conçu dans le but de mieux comprendre le rôle que jouent les attitudes linguistiques des locuteurs dans l'évaluation de leurs usages et de ceux des autres. Donc, il vise la compréhension du « rapport des sujets parlants à la langue »<sup>15</sup>, ce qui est proprement désigné par le terme d'imaginaire linguistique. La notion d'Imaginaire linguistique permet de prendre en compte le « rapport du sujet à la langue, la sienne et celle de la communauté qui l'intègre comme sujet parlant-sujet social ou dans laquelle il désire être identifié par et dans sa parole ; rapport énonçable en terme d'images, participant des représentations sociales et subjectives, autrement dit d'une part des idéologies (versant social) et d'autre part des imaginaires (versant plus subjectif) »<sup>16</sup>.

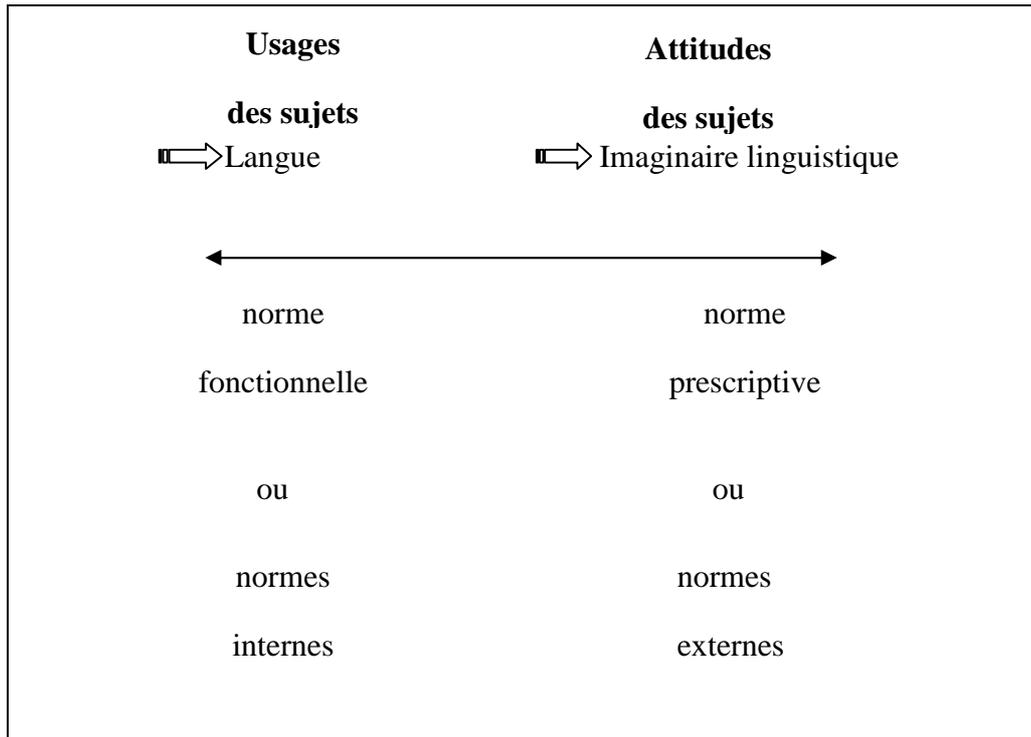
Le modèle de l'Imaginaire Linguistique implique des normes internes (normes fonctionnelles) repérées dans les usages des sujets et des normes externes (normes prescriptives) qui correspondent à l'attitude des sujets.

<sup>13</sup> Anne-Marie HOUDEBINE-GRAVAUD, *L'Imaginaire Linguistique*, l'Harmattan, 2002, p. 14.

<sup>14</sup> Houdebine Anne-Marie ; *Imaginaire linguistique et son analyse*, travaux de linguistique, Université d'Angers, mai 1996 ; p. 17.

<sup>15</sup> Anne-Marie Houdebine, 2002 : 11.

<sup>16</sup> Anne-Marie HOUDEBINE-GRAVAUD, *L'Imaginaire Linguistique*, l'Harmattan, 2002, p. 10.



**Figure 1** : L’Imaginaire linguistique – Attitude et usage  
(norme prescriptive, norme fonctionnelle)

Le modèle de l’Imaginaire linguistique fait l’objet de plusieurs remaniements (Houdebine 1978, 1982, 1983 et 2003). Selon la dernière présentation pour le modèle théorique de l’Imaginaire linguistique par Anne-Marie Houdebine lors du Colloque qui s’est tenu à Augsburg le 29 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 2013, l’ensemble des normes composant ce modèle sont comme suit :

### **I-Normes objectives :**

Elles représentent les causalités internes et se subdivisent-en :

#### **I-1-Normes systémiques :**

Elles concernent la conformité des usages aux règles de la structure de la langue. Elles représentent les normes normales, de régulation interne du système.

#### **I-2-Normes statistiques :**

Elles sont dégagées à partir de la mise à jour des usages majoritaires et minoritaires des enquêtés, des habitudes linguistiques de ces locuteurs.

### **II-Normes subjectives :**

Elles représentent les normes externes et comportent l'ensemble des normes suivantes :

### **II-1-Normes prescriptives :**

Elles relèvent de discours institutionnels prescriptifs : une langue idéale ou un idéal puriste, par exemple les prescriptions scolaires.

### **II-2-Normes fictives :**

Elles sont repérables dans des jugements d'ordre esthétiques, affectif ou historique. Ces normes ne sont pas étayées par un discours de type institutionnel, scolaire, etc.

### **II-3-Normes communicationnelles :**

Ces normes reposent sur la prise en compte du destinataire dans les échanges et l'accent est mis sur la compréhension et l'intégration au groupe au niveau de ces normes.

### **II-4-Normes évaluatives :**

Elles correspondent à la conscience que les locuteurs ont de la présence ou de l'absence d'un fait de langue dans leurs propres usages ou ceux des autres. Elles se subdivisent en :

#### **II-4-1-auto-évaluatives**

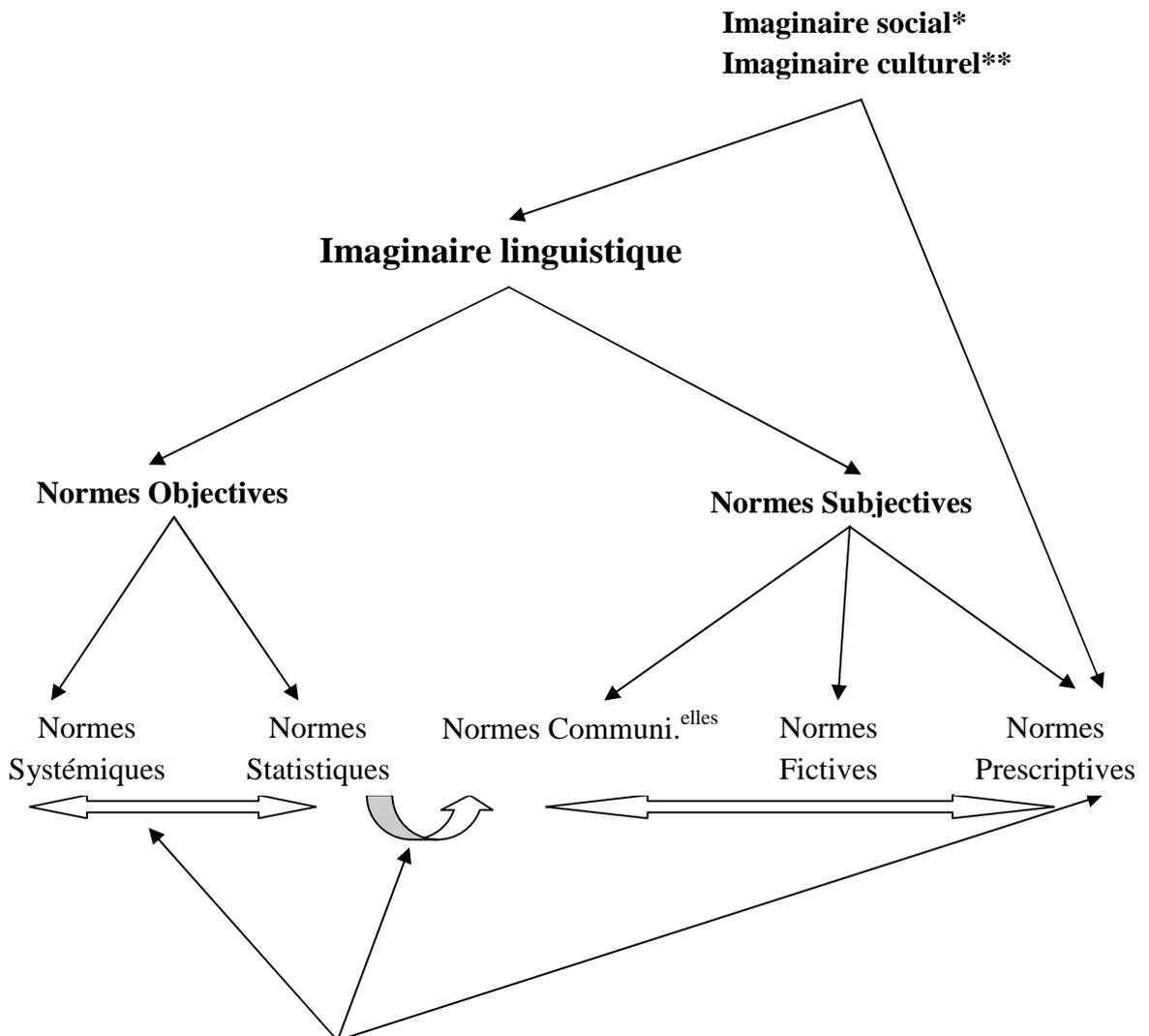
#### **II-4-2-évaluatives des usages environnants.**

L'ensemble des normes précédentes correspond à la typologie des normes du modèle de l'IL après sa stabilisation.

La représentation de A.-M Houdebine pour son modèle théorique de l'Imaginaire linguistique fait apparaître un ensemble de normes objectives et de normes subjectives. Les normes objectives prennent cette appellation car elles sont dégagées par les descripteurs linguistiques à partir de la mise au jour des usages. Ces normes ne peuvent pas être assimilées aux jugements des sujets sur leur(s) langue(s), contrairement aux normes subjectives. Les causalités externes sociologiques (s'intègrent) s'insèrent dans l'étude des causalités subjectives dans le cadre de l'Imaginaire Linguistique. Les normes subjectives comportent les évaluations du sujet sur son usage de la langue et sur d'autres usages de cette même langue (prescriptives, fictives, communicationnelles, évaluatives).

### I-2-6-2-Interaction des diverses normes dans le modèle de l'Imaginaire Linguistique

Nous reprenons le schéma représentatif pour l'interaction des diverses normes dans le modèle de l'Imaginaire linguistique tel qu'il est élaboré par Houdebine<sup>17</sup>.



**Figure 2 : L'Imaginaire linguistique – interaction des diverses normes  
(A.-M. HOUDEBINE, \*1997-2000- \*\*2008-9)**

Le modèle d'Houdebine établit une séparation fondamentale entre les *normes subjectives* et les *normes objectives*. Ces deux catégories de normes ne sont toute fois pas étanches, comme l'indique le schéma ci-dessus. Cette schématisation marque la présence

<sup>17</sup> *L'Imaginaire linguistique – Interaction des diverses normes* (A.-M. HOUDEBINE, \*1997-2000- \*\* 2008-2009).

de toutes les normes constitutives de l'IL. Nous remarquons que l'imaginaire social intervient à la fois dans les normes objectives et les normes subjectives.

Houdebine divise les *normes objectives* en deux sous-groupes : les *normes systématiques* et les *normes statistiques*. Les premières évaluent les usages selon leur conformité aux règles de la langue, à sa structure envisagée comme un système. Les secondes rendent compte de leur fréquence au sein d'une population. Ces deux catégories sont également liées et interagissent.

« Les *normes subjectives* constituent l'imaginaire linguistique proprement dit, et ressortissent à des facteurs d'ordre psycho-socio-linguistique »<sup>18</sup>. Cette catégorie contient quatre normes différentes : les *normes évaluatives*, les *normes prescriptives*, les *normes communicationnelles* et les *normes fictives*. Ces diverses normes agissent les unes sur les autres.

L'idée que se font les locuteurs de la fréquence d'une forme linguistique, dans leurs propres usages, constitue une représentation. L'ensemble de ces représentations correspondent aux *normes évaluatives* qui sont exemples de jugement de valeur. Les *normes prescriptives* renvoient au « bon usage », au français « institutionnalisé », tout ce qu'un locuteur considère comme « correct » ou « incorrect » du point de vue normatif. Les *normes prescriptives* pour Houdebine<sup>19</sup>, sont « repérables dans des discours pratiquant la hiérarchisation voire l'exclusion de certaines variétés, ou idiomes, avec possibilité d'étayage antérieur institutionnel d'où lien à l'imaginaire Culturel-collectif ». Ces normes renvoient à une langue idéale ou un idéal puriste.

Un sujet parlant peut adapter son langage en fonction de la situation de communication et de son interlocuteur, cette attitude du sujet parlant, relève des normes communicationnelles. Les jugements que porte un locuteur sur des usages autres que des jugements prescriptifs renvoient aux normes fictives, qu'ils soient d'ordre esthétique, affectif ou encore historique.

---

<sup>18</sup> Remysen, 2011 : 48.

<sup>19</sup> Anne-Marie Houdebine-Gravaud, *De l'imaginaire linguistique à la perversion du langage*.

## **II-Aspects méthodologiques**

### **II-1-Présentation du terrain**

La population d'enquête est composée d'un ensemble d'étudiants algériens francophones. Il s'agit des étudiants francophones de l'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou.

Notre étude concerne un échantillon extrait de cette population, précisément, les étudiants du département de français inscrits en première année de licence pour l'année universitaire 2016-2017.

Les informateurs sont au nombre de quarante (40) et de sexes différents : vingt (20) filles et vingt (20) garçons. Ces enquêtés sont d'origines géographiques différentes : la ville et la campagne.

### **II-2-Les instruments d'enquête**

Nous avons opté à l'utilisation du questionnaire et de l'entretien comme instruments d'enquête dans notre étude.

Aux enquêtés est soumis un questionnaire composé de trois parties. La première partie comprend deux questions d'état sur nos informateurs, la deuxième partie est composée de neuf questions et la troisième partie comporte deux exercices à trous. Le contenu des questions composant ces trois parties du questionnaire peut être synthétisé comme suit :

**A-**Des questions d'état : le sexe et le lieu géographique (citadins/villageois).

**B-**Des questions qui renseignent principalement sur :

- ❖ La langue de la scolarisation des enquêtés
- ❖ La langue parlée par les informateurs dans les différents contextes
- ❖ La langue choisie par ces informateurs pour faire la lecture et pour regarder/suivre les programmes audio-visuels
- ❖ Le type de compétences chez ces informateurs.

**C-**Deux exercices à trous : au premier exercice nous demanderons aux enquêtés de mettre les phrases proposées au passé composé. A travers cet exercice nous étudions la présence ou l'absence de la structure de ce temps composé dans

l'imaginaire des enquêtés ainsi que l'emploi des adverbes aux temps composés. Le deuxième exercice à trous sera sur l'emploi des prépositions : « à », « sur », « dans » dans les trois énoncés proposés.

L'analyse quantitative pour ce questionnaire nous permettra de dégager la place que confèrent les enquêtés à la langue française et le degré de sa présence, ce qui permettra également de comprendre le rapport intime les liant à cet idiome. Ce questionnaire nous permet d'étudier les normes communicationnelles et grâce aux deux exercices à trous, nous dégagerons les normes systémiques et les normes statistiques.

Les informateurs sont également soumis à un entretien composé de sept questions. Ces dernières renseignent sur le choix de la formation, l'auto-évaluation des locuteurs en langue française ainsi que l'évaluation des pratiques environnantes. Nous arriverons aussi à savoir si ces locuteurs aspirent à améliorer leurs pratiques langagières ou non en français et de faire ressortir leur français de référence.

L'analyse qualitative de cet entretien permettra d'étudier les normes prescriptives, les normes fictives et les normes évaluatives des informateurs.

### **II-3-Méthodes d'analyse**

Le questionnaire et l'entretien sont analysés selon les méthodes qualitative et quantitative.

L'approche qualitative permet de saisir l'objet d'étude dans toute son ampleur pour le décrire alors que l'approche quantitative permet une lecture statistique des résultats de l'enquête. A travers les résultats obtenus des deux analyses qualitative et quantitative, nous déduirons les différentes normes composant l'IL des informateurs et dégagerons leur(s) rapport(s) aux langues en présence.

## **Le français sur le marché linguistique algérien**

### **I- Les différentes langues coexistantes sur le marché linguistique algérien**

Le paysage linguistique actuel de l'Algérie est le résultat d'une longue chaîne de causalités historiques caractérisée par une forte pluralité culturelle et linguistique. Cette diversité linguistique va du substrat berbère à différentes langues exogènes, en passant par l'arabe vecteur de l'Islam et le français imposé avec la colonisation. Le milieu sociolinguistique algérien est plurilingue, un milieu dans lequel plusieurs langues coexistent, en l'occurrence l'arabe (algérien et standard), le berbère (avec toutes ses variétés) et le français. Ces langues en présences entretiennent des rapports de force (langues dominantes/dominées) et certaines d'entre-elles bénéficient d'un statut de langues officielles quand d'autre n'ont pas de valeur reconnue.

L'Algérie, à travers son histoire linguistique, va être traversée par trois types d'imposition symbolique mettant en rapport langue dominante/langue dominée (Taleb-Ibrahimi 1997). Le premier rapport de domination symbolique opposa l'arabe standard à toutes les variétés de l'arabe parlé. Les dialectes seront rejetés et stigmatisés car considérés comme dégénérescence de l'arabe « pure » qu'est le standard.

Le deuxième rapport de domination est celui qui a opposé l'arabe, norme dominante aux dialectes berbères, marginalisés pour une langue durée.

Un troisième rapport de domination symbolique est l'imposition de la langue française après la conquête militaire du pays. Une langue imposée par le feu et le sang pour reprendre l'expression de Taleb-Ibrahimi (2004). La politique linguistique coloniale visait à déculturer et à désarabiser les Algériens et à les priver de leurs références langagières et culturelles (Mansano 2003).

Depuis l'indépendance l'Etat algérien a promulgué des lois sur l'arabisation dont l'objectif est de donner à l'arabe standard une légitimité et un statut de langue nationale et officielle. L'arabe standard bénéficie d'une place prestigieuse dans les institutions étatiques tandis que le berbère et l'arabe dialectal sont minorés par le discours politique officiel de l'Etat. Pourtant elles sont les langues maternelles, majoritairement utilisées dans la vie quotidienne. Pour l'Etat algérien, les langues maternelles représentent une menace

pour l'unité et la cohésion nationale alors qu'au contraire, ces langues « *symbolisent plus la diversité que la division* »<sup>1</sup> pour F. LAROUSSE.

Il existe deux groupes importants en Algérie, les berbérophones et les arabophones, et la langue française est pratiquée par ces deux groupes en question. De ce fait, ce pays se caractérise par une situation de plurilinguisme social : arabe standard /français /arabe dialectal /les différentes variétés du berbère.

A propos du plurilinguisme en Algérie, R. SEBAA déclare que « l'Algérie se caractérise par une situation de quadrilinguisme sociale : arabe conventionnel /français /arabe algérien /tamazight. Les frontières entre ces différentes langues ne sont ni géographiquement ni linguistiquement établies. Le continuum dans lequel la langue française prend et reprend constamment place, au même titre que l'arabe algérien, les différentes variantes de tamazight et l'arabe conventionnel redéfinit les fonctions sociales de chaque idiome. Les rôles et les fonctions de chaque langue, dominante ou minoritaire, dans ce continuum s'inscrivent dans un procès dialectique qui échappe à toute tentative de réduction »<sup>2</sup>. Toujours dans le même contexte de plurilinguisme, le sociolinguiste BENRABAH trouve que « la créativité linguistique qui caractérise le locuteur natif apparaît de manière éclatante dans le langage des jeunes, qui représentent la majorité de la population en Algérie. Les pratiques, dictées par des besoins immédiats de communication, produisent une situation de convivialité et de tolérance entre les langues en présence : arabe algérien, berbère et français. Dans les rues d'Oran, d'Alger ou d'ailleurs, l'Algérien utilise tantôt l'une, tantôt l'autre, tantôt un mélange des deux ou trois idiomes »<sup>3</sup>.

Nous pouvons présenter les différentes langues en présence en Algérie et le statut de chacune comme suit :

## **I-1-La langue arabe et son statut**

Il existe deux variétés de l'arabe en Algérie : l'arabe standard et l'arabe dialectal.

### **I-1-1-L'arabe standard et son statut**

<sup>1</sup> LAROUSSE Foued, *Plurilinguisme et identité au Maghreb*, Publications de Rouen N°233, 1997, p. 30.

<sup>2</sup> SEBAA, R., *L'arabisation dans les sciences sociales*, Paris, L'Harmattan 1996.

<sup>3</sup> BENRABAH, M., *Langue et pouvoir en Algérie*, Paris, Edition Segquier. 1999, p.177.

L'arabe standard est une variété *haute* réservée pour l'usage officiel. Elle est la langue nationale et officielle de l'Algérie. C'est la langue dans laquelle fut révélé le Coran, de ce fait, elle jouit d'une place privilégiée comme faisant partie de l'identité nationale algérienne qui se compose de l'Islam, l'arabité et l'amazighité. « *La langue arabe est une langue sacrée pour les Algériens, puisque langue du Texte, c'est-à-dire du texte coranique* »<sup>4</sup>. Cette langue pour G. Grandguillaume « *est la langue de la prière, des rituels et dans sa forme écrite s'exprime toute la tradition religieuse et ses annexes (coran, commentaires, ouvrages de grammaire, de syntaxe, d'éloquence). Dans la suite des siècles, elle a été la seule langue du savoir de la littérature, mais aussi de la poésie savante (pour la distinguer de la poésie populaire). Le fait qu'elle soit soustraite à l'usage quotidien lui a conservé une stabilité relative, jusqu'à son introduction récente dans les usages laïque du monde. Elle conserve jusqu'à nos jours une relation forte à l'islam* ».<sup>5</sup>

En Algérie, l'arabe standard est la langue de l'enseignement, de l'administration et de l'instruction. Elle est utilisée dans des situations de communications formelles mais elle n'est pas pratiquée pour les besoins de communication quotidienne ou dans les conversations usuelles de la vie de tous les jours par aucune des communautés linguistiques composant la société algérienne. C'est ce qu'affirme G. Grandguillaume dans ce passage : « (...) *sans référence culturelle propre, cette langue est aussi sans communauté. Elle n'est la langue parlée de personne dans la réalité de la vie quotidienne (...) derrière cette langue « nationale » il n'y a pas de « communauté nationale » dont elle serait tout court, dont elle serait bien sûr la langue maternelle* »<sup>6</sup>. L'arabe standard n'a aucune existence dans la sphère informelle et demeure totalement incompréhensible pour beaucoup de locuteurs.

En effet, l'Etat algérien a adopté, pour une longue durée, l'arabe standard comme la seule langue officielle dans le but d'une unification nationale.

### **I-1-2-L'arabe dialectal et son statut**

<sup>4</sup> BOUDJEDRA, R., *Le FIS de la haine*, Paris, Editions Segquier. 1999, p.177.

<sup>5</sup> GRAND-GUILLAUME Gilbert, « *Aménagement linguistique au Maghreb* », Revue d'aménagement linguistique, Office Québécois de la langue française, N°107, 2004, P.15.

<sup>6</sup> GRAND-GUILLAUME G., *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, Maison neuve et Larousse, Paris, 1983, p.11.

L'arabe dialectal est une variété *basse* minorée par les politiques linguistiques mais pratiquée par la majorité des Algériens.

L'arabe dialectal prend aussi l'appellation d'arabe populaire ou arabe algérien ; il est le moyen de communication de masse pour la majorité des Algériens : « *L'arabe dialectal est la langue maternelle de 72% de la population algérienne* »<sup>7</sup>. Cette langue est employée dans des situations de communications informelles et remplit une fonction essentielle ; pourtant elle ne jouit d'aucun statut officiellement reconnu et est exclue de toutes les institutions gouvernementales.

L'arabe algérien est méprisée par une certaine élite arabisante et les puristes qui défendent particulièrement l'arabe classique car elle pose un problème pour la pureté de l'arabe standard, comme l'explique A. DOURARI : « *L'arabe algérien est considéré comme une forme altéré de l'arabe classique, voire une « sous langue » une « langue subalterne » ou une « variété basse », « carentiel » (...) rudimentaire (...) ne pouvant s'élever au-delà des descriptions concrètes et incapable de logique et d'abstraction alors que (...) la langue classique est un formidable outil d'une grande souplesse* »<sup>8</sup>.

Bien que l'arabe parlé/algérien soit la principale langue vernaculaire de la majorité des Algériens, elle a uniquement un caractère oral ; elle n'est pas écrite comme l'arabe standard. De ce fait, on constate que l'algérien parle une langue qu'il n'écrit pas et écrit une langue qu'il ne parle pas.

## **I-2-La langue tamazight et son statut**

Tamazight est une langue qui a toujours été négligée par l'Etat algérien qui n'a pris aucune décision pour sa progression, comme le soulève S. CHAKER dans ce passage : « *Jamais la langue et la culture berbères ne sont considérées dans leur existence (passée ou présente) en tant que composante enrichissante de l'Algérie ...* »<sup>9</sup>. Le berbère bien qu'il soit présent dans les pratiques journalistiques des locuteurs berbérophones et leurs communications quotidiennes, il « *n'a jamais bénéficié(e) ni de mesures administratives*

<sup>7</sup> G. GRANDGUILLAUME, *La francophonie en Algérie*, école des grandes études en sciences sociales, Paris, 09-04-2008 <http://sinistri.canalblog.com/archives/2008/04/09/8718521.html>, pages consultées le 15-03-2009.

<sup>8</sup> DOURARI Abderrezak, *Les malaises de la société algérienne- crise de langue et crise d'identité*, p.122.

<sup>9</sup> CHAKER Salem, *Un Parler berbère d'Algérie (kabyle)*, Thèse de doctorat, université Paris V, 1978, pp.10-12.

*ou politiques, ni de conditions matérielles pouvant favoriser son développement* »<sup>10</sup>. En effet, cette ignorance par l'Etat algérien pour la langue tamazight favorise sa disparition car : « *En règle générale, l'Etat ne supprime pas une langue minoritaire, il l'ignore tout simplement et l'apathie fait le reste* »<sup>11</sup>. La langue tamazight est touchée par cette politique linguistique poursuivie et « *a souffert des jeux et d'enjeux politiques contradictoires qui la dépassent, aussi bien pendant qu'après la colonisation. Pendant la colonisation, elle fut l'objet malgré elle, de sollicitudes coloniales particulières dans un dessein inavoué de diviser pour régner. Après la colonisation, les partis nationalistes, échaudés par cette aventure, ont exclu l'amazighité de leur programme et de leur perspective* »<sup>12</sup>. Toutes ces mesures n'ont jamais affaibli la volonté des berbérophones qui continuent à croire à leur langue et qui font qu'elle demeure l'un des « *vestiges les plus vivants de (leur) identité culturelle* »<sup>13</sup>. C'est ce qui est reflété par les revendications répétées par les berbérophones marquées par des événements sanglants et meurtriers et qui avaient pour principal volet le statut de la langue tamazight. En effet, la langue est considérée comme étant un des facteurs déterminant dans la construction de toute identité. B. LAMAZET note à ce propos : « *Notre langue structure notre identité en ce qu'elle nous différencie de ceux qui parlent d'autres langues et en ce qu'elle spécifie notre mode d'appartenance (les langues sont propres aux pays auxquels nous appartenons) et de sociabilité (les langues sont faites aussi d'accents, d'idiolectes, de particularités sociales de langage et d'énonciation* »<sup>14</sup>.

Les revendications répétées par les berbérophones ont abouti à la reconnaissance du berbère comme langue nationale depuis 2002 sous la dénomination de « langue amazighe ». Actuellement, on déclare officiellement la langue tamazight comme langue nationale et officielle mais cette langue manque d'une norme et d'institutions qui travailleront pour sa promotion, et la résolution de ce problème lui permettra de sortir du monde de l'oralité.

<sup>10</sup> T. ZABOUT, *Un code switching algérien : Le parler de Tizi-Ouzou*, thèse de doctorat, université de Sorbonne, 1989, p.50.

<sup>11</sup> MACKEY William, *Bilinguisme et contact des langues*, Paris, Klincksick, 1976, p.38.

<sup>12</sup> MOATASSIME Ahmed, *Langage du Maghreb face aux enjeux culturels Euro-méditerranéens*, Paris, l'Harmattan, 2006, p.122.

<sup>13</sup> ELIMAM Abdou, *Langues maternelles et citoyenneté en Algérie*, Oran, Dar El Gharb, 2004, p.20.

<sup>14</sup> LAMIZET B. *Politique et identité*, Lyon, Presses universitaires de Lyon. Le Point du 03/11/2000, N°1468. (2002), p.5-6.

### I-3-La langue française et son statut

Pendant la période coloniale, la langue française a été la seule langue qui jouit d'un statut officiel et reconnu par l'Etat colonial pour la mise en place de toutes ses institutions : « *La langue française a été introduite par la colonisation. Si elle fut la langue des colons, des Algériens acculturés, de la minorité de l'administration et de la gestion du pays, dans la perspective d'une Algérie française* »<sup>15</sup>. Après l'indépendance, « *la langue française a connu un changement d'ordre statutaire et de ce fait, elle a quelque peu perdu du terrain dans certains des secteurs où elle était employée seule, à l'exclusion des autres langues présentes dans le pays, y compris la langue arabe, dans sa variété codifiée* »<sup>16</sup>.

Sur le plan officiel, le français est considéré comme une langue étrangère au même titre que l'anglais mais, en réalité, il bénéficie d'un statut que certains auteurs désignent de co-officialité. A ce propos, CHERIGUEN (1997 : 62) souligne : « *Bien que reléguée au rang de langue étrangère, les textes ne lui accordent pas moins une mention implicite dans les Chartes (même si le terme n'est jamais cité). Elles évitent soigneusement d'employer « langue française ». Or dans la réalité elle peut prétendre à une certaine co-officialité : dans la mesure où elle est utilisée à titre officiel (prise de parole du président de la république et des responsables politiques, parution du journal officiel et de la presse dans cette langue ...)* ». Le français connaît donc une certaine co-officialité vu sa présence de masse dans la société algérienne. « *La réalité empirique indique que la langue française occupe en Algérie une situation sans contextes, unique au monde. Sans être la langue officielle, elle véhicule l'officialité, sans être la langue d'enseignement, elle reste une langue de transmission du savoir, sans être la langue d'identité, elle continue à façonner de différentes manières et par plusieurs canaux, l'imaginaire collectif. Il est de notoriété publique que l'essentiel du travail dans les structures d'administration et de gestion centrale ou locale, s'effectue en langue française. Il est tout aussi évident que les langues algériennes de l'usage, arabe ou berbère, sont plus réceptives et plus ouvertes à la langue française à cause de sa force de pénétration communicationnelle* »<sup>17</sup>.

<sup>15</sup> G. GRANDGUILLAUME, *La francophonie en Algérie*, école des grandes études en sciences sociales, Paris, 09-04-2008 <http://sinistri.canalblog.com/archives/2008/04/09/8718521.html>, pages consultées le 15-03-2009.

<sup>16</sup> K. T. IBRAHIMI, *Les algériens et leur(s) langue(s)*, El hikma, Alger, 1995.

<sup>17</sup> SEBAA R. *L'arabisation dans les sciences sociales*, Paris, l'Harmattan, 1996, p.32

*« La langue de la colonisation reste, en effet, pour les générations prochaines, la seule voie d'accès à la communication internationale et à la civilisation moderne, et par le fait même, elle est particulièrement apte à féconder, du point de vue linguistique et culturel, les langues autochtones elles-mêmes. Il est clair que, à son tour, elle recevra, dans un tel contexte, des déterminations linguistiques et culturelles nouvelles propres à l'enrichir »<sup>18</sup>.*

La langue française a un statut de langue étrangère n°1 en Algérie. Elle occupe une place prépondérante dans la société et garde toujours son prestige, particulièrement dans le milieu intellectuel, continuant à colorer les discours de l'Algérien dans sa vie quotidienne.

---

<sup>18</sup> ABOU S. *L'identité culturelle*, Paris, Anthropos, 1995.p.12.

## II- La politique linguistique en Algérie

A partir de l'indépendance, et pendant des années, l'Algérie a été « officiellement » monolingue avec l'arabe standard comme langue officielle et nationale qui tire ses origines de l'Islam, la langue du Coran. Elle est la référence et l'outil symbolique de l'identité arabo-musulmane : « *Le gouvernement algérien voulait réaliser la face culturelle de l'indépendance en mettant à la place de la langue française la langue arabe, non pas la langue parlée, mais la langue arabe standard issue de l'arabe coranique, ce fut l'objet de la politique d'arabisation* »<sup>19</sup>.

La politique d'arabisation avait deux intentions principales qui visent, dans un premier temps, à remplacer la langue française par la langue arabe dans tous ses usages. Dans un second temps, elle avait à faire tenir à l'arabe standard la place des langues parlées multiples. De ce fait, on constate que les politiques linguistiques en Algérie sont, en réalité, le prolongement de celles qui ont été appliquées pendant la colonisation française qui avait pour objectif « *la centralisation absolue et la liquidation des particularismes régionaux* »<sup>20</sup>. Avec cette politique, le français sera enseigné comme langue étrangère au même titre que l'anglais, l'allemand ou l'espagnol. Cette démarche tend à « déclasser » la langue française et à dévaloriser les langues maternelles. Cette politique pour A. SAYAD : « *C'est en premier lieu « l'arabisation » telle qu'on l'entend officiellement, c'est-à-dire comme étant avant tout une entreprise qui, sous couvert de ce qu'on présente comme option purement linguistique comme si toute chose concernant la langue pourrait n'être que chose seulement linguistique, et en cela tout à fait légitime, habitée par la volonté de restaurer et de réhabiliter une langue qui fut longtemps opprimée et censurée, et en réalité essentiellement idéologique : elle est utilisée à des fins politiques comme une arme absolue, d'ordre anathémique, faite pour dissuader toute réflexion critique* »<sup>21</sup>. L'arabisation a fini par signaler une nouvelle colonisation, une exclusion des langues de fait qu'elle a exclu les langues pratiquées réellement dans la vie quotidienne de tout Algérien à savoir : le français, l'arabe dialectal et les différentes variétés du berbère : « *Les langues maternelles ont été oubliées par cécité consciente car elles sont considérées*

<sup>19</sup> G. GRANDGUILLAUME, *La francophonie en Algérie*, école des grandes études en sciences sociales, Paris, 09-04-2008.<http://sinistri.canalblog.com/archives/2008/04/09/8718521.html>, pages consultées le 15-03-2009.

<sup>20</sup> CHAKER Salem, *Manuel de linguistique berbère I*, Alger, Bouchène, 1991, p.12.

<sup>21</sup> SAYAD Abdelmalek, *Histoire de recherche identitaire*, Paris, Bouchène, 2002, p.39.

*comme langues non pures, occultées qui risquent de désunir la nation. Et par conséquent, elles ont été « sacrifiées à l'autel de l'homogénéité linguistique et du nationalisme [...]]. Elles sont systématiquement exclues de « l'officiel » et de l'éducationnel »<sup>22</sup>.*

Avec la politique d'arabisation, la pluralité linguistique est rejetée et la suprématie est donnée à l'arabe standard. Cette approche d'arabisation est considérée comme un « processus d'homogénéisation linguistique »<sup>23</sup> selon K. TALEB IBRAHIMI. Cette politique a permis à l'arabe algérien de gagner du terrain tandis que la langue tamazight connaît un recul, comme le souligne D. MORSLY : « L'arabe (algérien) a beaucoup gagné et (tamazight) en dépit d'une politique uniformisante hostile à son égard résiste et fait actuellement l'objet d'un aménagement linguistique difficile ... »<sup>24</sup>. L'arabisation a créé un décalage entre le statut des langues en usage et le fonctionnement réel de ces dernières au sein de la société.

En effet, « les politiques linguistiques et éducatives doivent être menées de manière concertée et procéder par l'accumulation des richesses des codes et non par l'ostracisme de l'une ou de l'autre »<sup>25</sup>.

---

<sup>22</sup> MILIANI Mohamed, « Les politiques linguistiques en Algérie : entre convergence et diversité » *Langues et contact de langue dans l'aire méditerranéenne : Pratiques, représentations, gestions*, Boyer Henri, l'Harmattan, pp.213-214-215.

<sup>23</sup> TALEB IBRAHIMI Khaoula, *Les algériens et leur(s) langue(s). Élément pour une approche sociolinguistique dans la société algérienne*, p.49.

<sup>24</sup> MORSLY Dalila, « Aménagement et politique linguistique dans les pays arabophones. L'Algérie : laboratoire de planifications linguistiques », *La coexistence des langues dans l'espace francophone*, Rabat, AUPELF-UREF, septembre 1998, p.288.

<sup>25</sup> HARBI Sonia, « Les représentations sociolinguistiques des langues (arabe, français) chez les étudiants en psychologie de l'université de Tizi-Ouzou », p.28.

### III-Le français dans le système éducatif algérien

« A l'indépendance, la communauté francophone était estimée à moins d'un million d'individus sur une population avoisinant les 10 millions »<sup>26</sup>. De ce fait, la politique d'arabisation était l'une des préoccupations majeures des instances gouvernementales : « C'est alors restaurer la langue arabe dans sa fonction qui lui est dévolue ; langue nationale et officielle, ne pouvait que conforter un consensus national (cf. les différentes Chartes et Constitutions) ». On constate que : « La politique linguistique a visé la « délaïcisation » de l'école par l'introduction de l'enseignement religieux et par la volonté de faire de l'arabisation un instrument démagogique de contrôle social »<sup>27</sup>. Le système éducatif a pris des mesures importantes pour la mise en place de l'arabe standard comme seule langue d'enseignement aux cycles primaire et moyen comme le stipule l'article 15 de la loi n° 91-05 du 16 janvier 1991 : « l'enseignement, l'éducation et la formation dans tous les secteurs, dans tous les cycles et dans toutes les spécialités sont dispensés en langue arabe sous réserve des modalités d'enseignement des langues étrangères ». L'arabisation s'est étendue à l'enseignement supérieur ; d'ailleurs, la plupart des enseignements dans les facultés des Lettres, des Science Humaines et Sociales se font en arabe, tandis que les disciplines scientifiques et techniques dispensent leurs enseignements en français. En effet, les différentes instructions officielles et les textes législatifs régissant le système éducatif algérien ont toujours édictée le principe inaliénable : « la langue arabe est la seule langue nationale et officielle » (Charte Nationale de 1976, p. 66).

M. Tirenifi trouve que le français est « [...] une langue qui peut être un excellent moyen d'expression de la pensée scientifique. Elle fait partie des langues qui, de grammaire plutôt simple, jouissent de qualités de clarté et de précision bien adaptées à la prévision et à l'application. C'est dans cette perspective que l'enseignement des matières scientifiques doit être dispensé exclusivement en français. Par ailleurs, selon lui, il faut reconnaître qu'en raison de certains avatars de l'histoire et de la culture des peuples, l'arabe est devenu, à une échelle abstraite et, symbolique, une langue indigente et inapte à l'exposé scientifique dans sa rigueur logique. La langue arabe fait partie des langues qui ont une grammaire complexe et admettent de longues phrases et des incidentes, se prêtent plutôt à

<sup>26</sup> BENMESBAH Rabah, 2003: 19.

<sup>27</sup> HARBI Mohamed, 1994.

*l'expression des doctrines philosophiques profondes qu'à la précision scientifique doit être dispensé exclusivement en français »<sup>28</sup>.*

Les réformes éducatives qu'a connues l'Algérie ont toujours visé l'élimination de la langue française ou son remplacement par l'anglais. L'arabisation complète pour les classes d'enseignement aux années 80 a provoqué une faillite pour le système d'enseignement. Cette faillite a prouvé qu'au lieu de consolider le statut de la langue arabe standard, c'est l'effet contraire qui s'est produit. Pour R. Boudjedra, c'est la francophonie qui est responsable de la faillite de la politique d'arabisation car « *elle frappe d'interdit la langue arabe, la condamne à mort, la cloue au pilori de l'archaïsme démodé, hors-jeu, iconoclaste* »<sup>29</sup>. Pour les nouveaux programmes, ils visent à éduquer l'apprenant à une citoyenneté responsable et active, chose qui est mentionnée et qu'on comprend à travers le manuel éducatif (Manuel des nouveaux programmes de la première année secondaire, *Programme*, Commission Nationale des Programmes, mars 2005, O.N.P.) : « *Dans ce cadre, les nouveaux programmes auront pour visée principale l'utilisation de l'apprentissage du français comme moyen d'éducation à une citoyenneté responsable et active des apprenants par le développement de l'esprit critique, du jugement et de l'affirmation de soi* ». Donc, l'apprentissage de la langue française pour l'apprenant lui permettra d'assumer son identité en l'opposant à celle de l'Autre. La langue française est une langue à vision moderniste et objective permettant l'émancipation et l'exercice de la citoyenneté. L'enseignement du français permet à l'apprenant l'acquisition de moyens linguistiques et langagiers et de « *forger chez les apprenants une compétence langagière, à partir de la maîtrise de la langue étrangère, afin d'accéder au savoir, à la connaissance et au développement de la compréhension entre les peuples* » (programme de français, langue étrangère, 1<sup>ère</sup> A.S. Editions du M.E.N mai 1999, p. 2).

Le président de la république algérienne Abdelaziz Bouteflika a fait une déclaration sur la langue française devant l'Assemblée Nationale à Paris le 16 juin 2000 où on constate sa position sur cette langue : « *La langue française et la haute culture qu'elle véhicule restent pour l'Algérie, des acquis importants et précieux que la réhabilitation de l'arabe, notre langue nationale, ne saurait frapper d'ostracisme. C'est là une richesse à même de féconder notre propre culture et c'est pourquoi le français, à l'instar d'autres langues modernes, et plus encore en raison de ses vertus intrinsèques et de son ancienneté dans*

<sup>28</sup> TIRENIFI M. *Les impératifs d'une refonte de l'école algérienne*, Le Quotidien d'Oran, 03/10/2002.

<sup>29</sup> Boudjedra. *Le Fis de la haine*, Paris, Denoël, 1992/1994. P, 28.

*notre pays, gardera une place qu'aucun complexe, aucun ressentiment ni aucune conjoncture quelconque ne saurait lui disputer* » (Le Monde, 17 juin 2000 : 18).

L'enseignement du français a considérablement évolué depuis l'indépendance jusqu'au jour d'aujourd'hui. Cette langue reste un moyen « *d'ouverture à un monde différent, qui est le monde de la modernité et de la technique, certes, mais aussi le monde de l'émancipation et de l'affranchissement moral* »<sup>30</sup>. En effet, l'enseignement des langues étrangères a pour ultime objectif l'accès au savoir : « *S'ouvrir sur les autres et connaître les langues de culture faciliteraient la communication avec l'extérieur mais aussi maîtriser les sciences et les techniques modernes* » (Charte Nationale de 1976, titre troisième, p.66).

---

<sup>30</sup> GRAND-GUILLAUME Gilbert, 1983 : 25.

Pour mener à bien notre recherche, nous avons choisi deux méthodes d'investigation : celle du questionnaire comme approche directe et de l'entretien semi-directif qui permet de construire un discours contenant des attitudes et des opinions. L'analyse du corpus se fera selon une visée qualitative et quantitative.

L'analyse quantitative du contenu permet d'illustrer les résultats et les analyser. Nous avons distribué aux informateurs les fiches de questionnaire dans lesquelles nous leur avons demandé de reporter leur appartenance sexuelle et leur lieu géographique car ces informations nous ont été utiles pour l'étude des différentes variables. Le questionnaire comporte aussi des questions qui renseignent sur leur langue de scolarisation aux différents cycles, la langue la plus parlée par ces étudiants dans les différents contextes et celle qui est utilisée pour suivre et regarder les programmes audio-visuels. Ainsi, avons-nous cherché à savoir leur langue préférée pour faire la lecture. Nous avons inséré dans ce questionnaire deux exercices à trous : le premier concerne la conjugaison au passé composé et le second a trait à l'utilisation des prépositions. Enfin, nous avons demandé aux informateurs de juger leurs compétences en langue française et s'ils sont des locuteurs légitimes ou non concernant cet idiome.

L'entretien est la deuxième technique utilisée pour le recueil des pratiques langagières et le recours à la technique de l'entretien semi-directif fait appel à une méthodologie quantitative d'analyse discursive. Cette technique vise un public limité et les étudiants interrogés ont une facilité de communication et une possibilité d'échanger entre eux certaines idées, qui renvoient bien sûr à notre thème d'étude. Ces interviewés ont été sélectionnés sur la base de ces deux critères. L'analyse du discours des enquêtés permet de mettre en évidence des représentations et un Imaginaire Linguistique.

Nous avons exposé notre thème de mémoire aux personnes interrogées et nous les avons informées sur les données que nous voulions recueillir. Les entretiens que nous avons effectués auprès de nos interlocuteurs se sont déroulés dans une période d'une semaine, dans des salles du département de français que nous avons choisies pour leur calme pour mettre les interviewés à l'aise. Le matériel que nous avons utilisé est un téléphone portable équipé d'un enregistreur, visible pendant le déroulement de ces opérations. Les entretiens sont menés individuellement afin que nos enquêtés répondent et s'expriment d'une façon spontanée et sans retenue, et nous nous sommes entretenus avec chacun d'eux pendant une durée de dix minutes en moyenne. Nous avons dirigé au

maximum les interactions et les discussions de nos locuteurs afin qu'elles soient centrées sur les objectifs tracés. Les questions posées durant cet entretien reposent principalement sur :

- le choix de la formation
- l'auto-évaluation des compétences
- l'évaluation du français parlé des étudiants (français)
- le français de référence des informateurs
- le désir d'améliorer les compétences chez nos enquêtés
- le français pour les interviewés (la place que confèrent les enquêtés à cette langue)
- la langue dans laquelle nos locuteurs se sentent à l'aise parmi celles en usage.

Après avoir enregistré les différents entretiens, nous les avons transcrits graphiquement selon les caractères de l'alphabet français y compris pour les segments en kabyle ou en arabe. Ces derniers seront portés entre parenthèse et en italique gras.

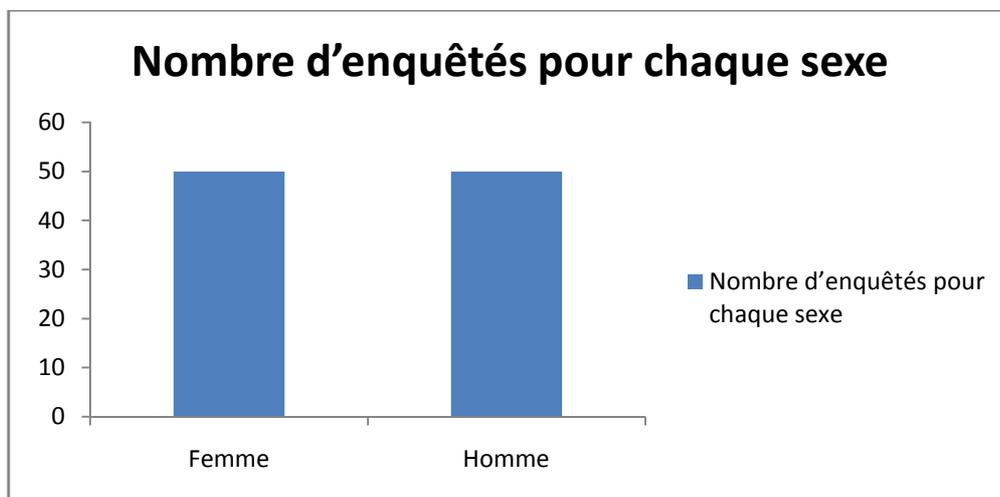
Durant notre enquête de terrain, nous étions confrontés à des difficultés. Ces dernières consistent dans la méfiance des enquêtés, d'une manière générale, et le refus de certains enquêtés de se laisser enregistrer lors de nos entretiens. Quant à d'autres étudiants, ils ont refusé de participer vu leur niveau « limité » en langue française, d'après leurs propos, et les difficultés qu'ils rencontrent pour s'exprimer aisément dans cette langue. Un autre problème auquel nous étions confrontée durant notre enquête, est la sélection des étudiants de la ville vu leur nombre réduit ; d'ailleurs la grande majorité des étudiants inscrits dans cette formation sont du milieu rural.

L'analyse des discours recueillis s'appuie sur la typologie des normes objectives et subjectives proposées par Anne-Marie Houdebine. Nous essayerons de comprendre le rapport intime reliant l'IL de nos informateurs à la langue française et leur rapport aux langues en présence. Ensuite, à travers leurs discours sur la langue française et leurs productions linguistiques nous essayerons de repérer les différentes normes, autrement dit, établir une typologie des normes des informateurs tout en nous appuyant sur le modèle Houdebinien.

## I-Analyse quantitative

### I-1-Le sexe des informateurs

Plusieurs études ont établi des différences dans les attitudes et représentations linguistiques des deux sexes féminin et masculin et, généralement, cette variable est utilisée dans les sciences sociales. « *Divers chercheurs ont mis en évidence une corrélation (relation) entre les attitudes linguistiques et le sexe des locuteurs : les femmes seraient plus attachées aux valeurs légitimes que les hommes issus du même milieu social ; dans les épreuves d'auto-évaluation, elle se surestiment davantage que les hommes* »<sup>1</sup>.



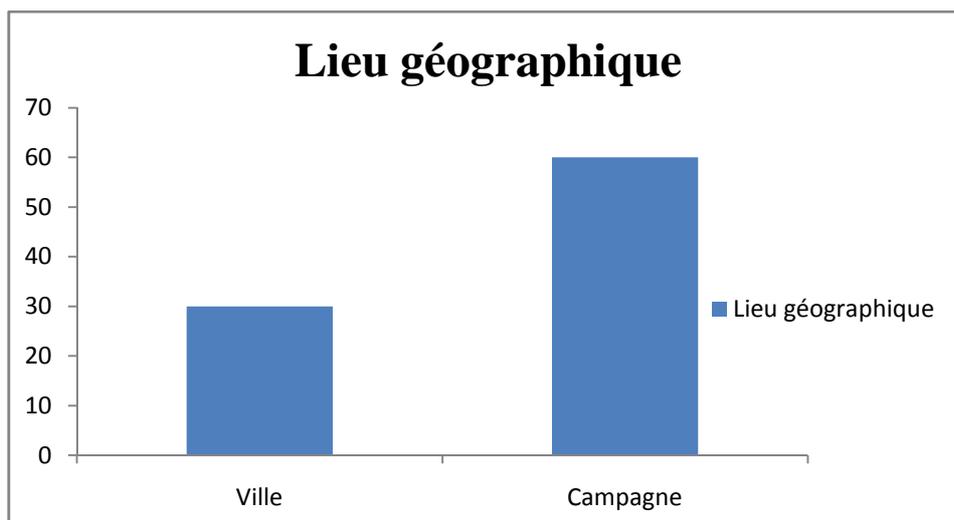
**Diagramme 1 : Le nombre d'informateurs pour chaque sexe.**

Le nombre global de nos enquêtés est de quarante. Vingt sur quarante marques le nombre de femmes participant à notre enquête, et le même nombre renvoie à l'ensemble des hommes enquêtés.

### I-2-Le lieu géographique des enquêtés

Nous avons demandé aux informateurs d'indiquer leur lieu de résidence afin de vérifier s'il existe un lien entre l'appartenance sociale et l'influence de ce paramètre sur les attitudes et les représentations des enquêtés. Le tableau ci-après montre les résultats obtenus.

<sup>1</sup> D. LAFONTAINE, 1989, *Le parti pris des mots: normes et attitudes linguistiques*, Bruxelles, Mardaga, p.88.



**Diagramme 2 : Le lieu géographique des enquêtés.**

La grande majorité de nos informateurs sont des villageois, ils sont vingt de sept sur quarante. Le reste du nombre général d'enquêté, c'est-à-dire treize sur quarante, sont des citadins. Donc, compte tenu des résultats obtenus, le nombre des étudiants enquêtés venants du milieu rural est plus important que celui des citadins.

### **I-3-La langue de scolarisation**

La langue de scolarité des informateurs est, soit la langue arabe, soit le français, ou les deux à la fois.

Tous les enquêtés, indépendamment de leur sexe et durant toute leur scolarité, ont poursuivi leur cursus en langue arabe. Le tableau suivant montre la répartition des langues dans la scolarité des informateurs.

Informateurs : 40 (20 femmes / 20 hommes)									
Langue de scolarité									
Sexe	P			F/H			L		
	A	F	A/F	A	F	A/F	A	F	A/F
Femme	15			15			15		
			5			3			3
Homme	18			18			18		
			2			2			2

**Tableau 1 : Langue(s) de scolarisation.**

**P : Primaire F/M : Fondamental / Moyen L : Lycée**

**A : Arabe F : Français A/R : Arabe / Français**

Ces données chiffrées montrent que la langue d'enseignement dans les différents cycles est l'arabe classique. L'arabisation fut totale pour cette sphère générationnelle. Parmi nos enquêtés 7 étudiants (5 femmes et 2 hommes) déclarent avoir reçu un enseignement en arabe et français durant leur scolarité parce qu'ils ont mal interprété la question posée à ce niveau là.

#### **I-4-La langue la plus utilisée par les informateurs**

Pour savoir la (ou les) langue(s) parlé(s) par nos enquêtés nous avons eu recours à la question n°4. En termes de chiffres, le tableau ci-dessous montre la langue la plus utilisée par les informateurs.

Langue	Souvent	Parfois	Rarement	Jamais
<b>L'arabe dialectal</b>	$\frac{02}{40}$	$\frac{09}{40}$	$\frac{07}{40}$	$\frac{07}{40}$
<b>Le français</b>	$\frac{05}{40}$	$\frac{15}{40}$	—	—
<b>Le kabyle</b>	$\frac{33}{40}$	—	—	—

**Tableau 2 : La langue la plus utilisée par les informateurs**

Les données collectées révèlent que trente trois sur quarante de nos locuteurs recourent **souvent** au kabyle dans leurs pratiques langagières. Quinze sur quarante des enquêtés déclarent avoir recouru **parfois** au français, et neuf sur quarante emploient **parfois** l'arabe dialectal.

Selon les résultats obtenus, le kabyle prime dans les usages langagiers de nos enquêtés, vient en deuxième lieu le français, quant à l'arabe dialectal reste en dernier lieu. Donc, le français est la deuxième langue choisie par nos enquêtés pour communiquer.

### **I-5-Les langues d'usage des informateurs dans les contextes familial et amical**

La question n°5 du questionnaire permet de savoir les langues d'usages de nos enquêtés dans le cadre informel et faire ressortir, également, le degré de la présence de la langue française dans les deux contextes susmentionnés. Les deux tableaux ci-dessous comportent les résultats chiffrés obtenus des deux contextes familial et amical.

<b>Langue</b>	<b>En famille</b>	
<b>L'arabe dialectal</b>	$\frac{00}{40}$	
<b>Le français</b>	$\frac{00}{40}$	} $\frac{12}{40}$
<b>Le kabyle</b>	$\frac{28}{40}$	

**Tableau 3 : Les langues d'usage des informateurs dans le cadre familial**

Selon le tableau précédent :

-vingt huit sur quarante étudiants emploient uniquement le kabyle en famille.

-douze sur quarante informateurs emploient, à la fois, le français et le kabyle au sein de la famille.

Langue	Entre Amis	
L'arabe dialectal	$\frac{00}{40}$	} $\frac{09}{40}$
Le français	$\frac{00}{40}$	
Le kabyle	$\frac{13}{40}$	
		} $\frac{18}{40}$

**Tableau 4 : Les langues d'usage des informateurs dans le cercle amical**

Selon le tableau au-dessus:

-treize informateurs sur quarante utilisent uniquement le kabyle dans le cercle amical.

-dix huit sur quarante emploient, à la fois, le français et le kabyle entre amis.

-neuf sur quarante emploient, à la fois, l'arabe dialectal, le français et le kabyle entre amis.

A travers les deux tableaux précédents, on constate qu'en dehors du cadre formel, les locuteurs se trouvent dans l'aire communicationnelle de leur langue maternelle car cette dernière « est constative d'une double détermination : l'inconscient, d'une part, et l'imaginaire collectif, d'autre part. Elle est à la fois un lieu d'identité et d'identification »<sup>2</sup>. Le kabyle est la langue quotidienne de nos locuteurs, de la communication informelle, et intra-groupe. Quant à l'usage de la langue française, nos enquêtés recourent à son usage, à la fois, en famille et entre amis. La langue française est la deuxième langue choisie par nos locuteurs pour communiquer dans les deux contextes susmentionnés.

Les chiffres révèlent que dans les représentations de nos enquêtés la langue française occupe une place prestigieuse chez un nombre important de nos enquêtés. Ce rapport renvoie entre autres, avec le choix de la formation, la richesse de la langue française et une passion pour cette langue. Concernant le terme « prestige » qui qualifie la langue française, F. Laroussi pense que « c'est dans l'usage quotidien et courant, et dans

<sup>2</sup> ELIMAM Abdou, *Langues maternelles et citoyenneté en Algérie*, Oran, Dar El Gharb, 2004, p. 189.

*la dynamique langagière de (telle ou telle langue) que la valeur du prestige se révèle la plus importante »<sup>3</sup>.*

Il apparaît que le score le plus faible est lié à l'usage de l'arabe dialectal dans les deux contextes familial et amical. Donc l'usage de cette langue est minime et, généralement, lié à la religion. Son rejet d'après l'imaginaire linguistique de nos enquêtés renvoie à la domination de cette langue pour une longue durée et le refus de l'Etat algérien pour le statut et l'officialisation de la langue kabyle, auparavant, qu'après plusieurs revendications marquées par des événements sanglants et meurtriers. Pour ces raisons nos locuteurs ont une attitude négative à l'égard de l'arabe dialectal et le dévalorisent.

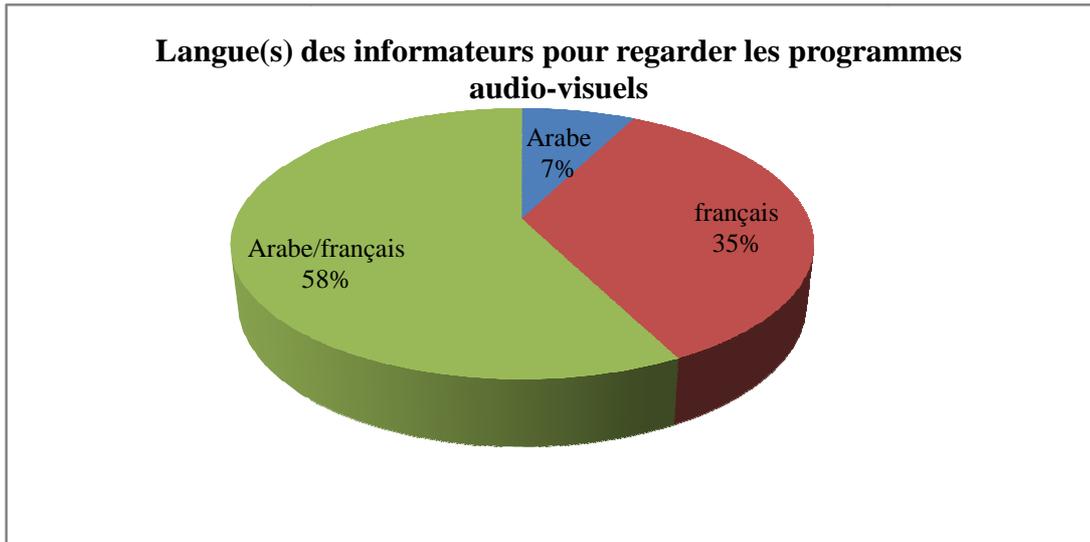
D'après les résultats chiffrés, l'usage des deux langues en alternance (kabyle / français) est très répandu chez nos locuteurs et dans les deux contextes.

En effet, les attitudes de nos locuteurs à l'égard des langues en usage sont valorisantes pour les unes et dévalorisantes pour les autres. De ce fait, les enquêtés opèrent dans leur imaginaire une hiérarchisation des usages linguistiques, et les représentations linguistiques que les informateurs font à l'égard de ces langues en usage va de la valorisation de la langue maternelle (kabyle) et de la langue française à la dévalorisation de l'arabe dialectal.

### **I-6-La (ou les) langue(s) des informateurs pour suivre et regarder les programmes audio-visuels**

---

<sup>3</sup> LAROUSSE Foued, « *Langue, Peuple et Nation arabes. L'imaginaire linguistique du locuteur tunisien* » N°7, Université d'Angers, Mai 1996, p. 89.



**Diagramme 3: Langues des informateurs pour regarder les programmes audio-visuels**

Selon les résultats chiffrés, le français tient aussi une place importante dans le choix des enquêtés pour regarder et suivre les différents programmes audio-visuels : 35% affirment qu'ils regardent uniquement les programmes diffusés dans la langue française, 58% regardent et suivent ces programmes dans les deux langues (arabe/français) et 7% mentionnent qu'ils les regardent en arabe.

Comme autres langues pour suivre et regarder les programmes audio-visuels par nos enquêtés, cinq du nombre total déclarent avoir recours à l'anglais, deux à l'allemand et douze au kabyle.

### I-7-La (ou les) langue(s) de la lecture des informateurs

	L'arabe dialectal	Le français	Le kabyle
<b>Souvent</b>	$\frac{03}{40}$	$\frac{34}{40}$	$\frac{03}{40}$
<b>Parfois</b>	$\frac{09}{40}$	—	$\frac{05}{40}$
<b>Rarement</b>	$\frac{08}{40}$	—	$\frac{03}{40}$

**Tableau 5 : La (ou les) langue(s) de la lecture des enquêtés**

-Trente quatre sur quarante étudiants affirment qu'ils lisent **souvent** en français.

-Trois sur quarante lisent **souvent** en arabe et même nombre (c'est-à-dire trois sur quarante) lisent **souvent** en kabyle.

On constate ainsi que le nombre d'informateurs qui pratiquent l'activité de lecture dans la langue française est vraiment important.

Le résultat obtenu renvoie, essentiellement, au choix de la formation.

### **I-8-La conjugaison des verbes au passé composé**

Cet exercice a été uniquement réalisé par vingt six enquêtés, dont seize femmes et neuf hommes. Les autres informateurs n'ont pas répondu à cet exercice.

	<b>Femme</b>	<b>homme</b>
<b>Structure de passé composé</b>	16	09
	16	09
<b>Place de l'adverbe aux temps composés</b>	03	02
	16	09
<b>L'accord de participe passé du verbe avec son auxiliaire</b>	03	05
	16	09

**Tableau 6 : La conjugaison des verbes au passé composé**

- Tous les informateurs ont une attitude positive pour la structure du passé composé et ce dernier est présent dans leur imaginaire.
- La majorité des enquêtés, des deux sexes, a une attitude négative pour la place des adverbes aux temps composés, donc on peut dire que cette norme est presque absente dans l'imaginaire des informateurs.
- Concernant l'accord du participe passé du verbe « sortir » avec l'auxiliaire « être », les résultats montrent que plus de la moitié des hommes ont une attitude positive pour cette norme contrairement aux femmes. Donc, la présence de cette norme est approximative dans l'imaginaire linguistique des informateurs d'une manière général.

### I-9-L'emploi des prépositions (à-sur-dans) par les informateurs

Préposition	Enoncé 1	Enoncé 2	Enoncé 3
à	$\frac{20}{20}$		
dans	$\frac{40}{40}$		
sur	$\frac{20}{40}$		$\frac{20}{40}$

**Tableau 7: L'emploi des prépositions par les informateurs**

Tous les enquêtés ont une attitude positive pour l'emploi de la préposition « dans » dans l'énoncé 1.

La moitié des informateurs uniquement a une attitude positive pour l'emploi de la préposition « à » et idem pour la préposition « sur ». Les enquêtés confondent l'emploi de cette dernière avec la préposition « dans ».

L'emploi de la préposition « dans » est positif dans l'imaginaire linguistique des informateurs.

### I-10-Le jugement des informateurs pour leurs pratiques langagières en langue française

	Oui	Non
<b>Femme</b>	$\frac{11}{20}$	$\frac{09}{20}$
<b>Homme</b>	$\frac{16}{20}$	$\frac{04}{20}$

**Tableau 8: L'auto-jugement des informateurs de leurs pratiques langagières en français**

Les résultats chiffrés montrent le nombre d'enquêtés des deux sexes qui jugent leurs pratiques légitimes en langue française et inversement ceux qui les estiment illégitimes :

- Onze sur vingt enquêtées déclarent être légitimes en langue française.

- Seize sur vingt enquêtés de sexe masculin affirment être légitimes en langue française.
- Neuf informateurs sur vingt déprécient leurs pratiques du français et, uniquement, quatre informateurs sur vingt de sexe masculin font un jugement négatif de leurs pratiques du français.

D'après les résultats obtenus, le nombre de femmes qui déprécient leurs pratiques est plus important que celui des hommes. Donc, les hommes valorisent plus leurs pratiques langagières en langue française et les femmes les dévalorisent.

### I-11-Le degré de compétence des informateurs

	Compétence suffisante	Bonne compétence	Compétence appropriée	Mauvaise compétence	Autres
<b>Femmes</b>	$\frac{08}{20}$	$\frac{06}{20}$	$\frac{04}{20}$	$\frac{02}{20}$	—
<b>Hommes</b>	$\frac{07}{20}$	$\frac{13}{20}$	—	—	—

**Tableau 9 : Le degré de compétence des informateurs**

-Treize sur vingt enquêtés de sexe masculin déclarent avoir une **bonne** compétence, quant aux enquêtées, elles sont uniquement à six sur vingt à déclarer avoir une **bonne** compétence en langue française.

-Le nombre d'enquêtés qui déclarent avoir une compétence **suffisante** en français est presque le même pour les deux sexes ; sept sur vingt pour les femmes et huit sur vingt pour les hommes.

-Quatre enquêtées sur vingt pensent avoir une compétence **appropriée** en français et uniquement deux étudiantes du nombre général déclarent avoir une **mauvaise** compétence. Par contre, aucune déclaration n'a été faite ou enregistrée pour ces deux derniers types de compétences chez les hommes.

Compte tenu des résultats chiffrés, les femmes dévalorisent plus leur compétence en langue française que les hommes. Ces derniers ne sont pas gênés par leur compétence, d'ailleurs, aucun homme n'a déclaré avoir une **mauvaise** compétence ou encore une compétence **appropriée**. Donc, on constate que le genre féminin se sent plus en insécurité

dans leurs pratiques et leurs compétences en langue française, de ce fait le phénomène d'insécurité linguistique est attesté chez les femmes beaucoup plus que chez les hommes.

## II-Analyse qualitative

### II-1-Le choix de formation

Nous avons demandé à nos informateurs de préciser l'objectif de leur présence au sein du département de français en répondant à la question suivante : « Avez-vous choisi votre formation ? ». La majorité des enquêtés inscrits au niveau de ce département a choisi cette spécialité, les autres déclarent avoir été orientés vers cette formation.

La majorité des informateurs a répondu positivement à cette question et donné des précisions quant à leur choix. Ils disent :

**Locuteur 1 :** *Parce que j'étais brillant au lycée en langue française et je veux l'apprendre d'avantage. En plus de ça, j'étais en classe de langue au lycée donc [dakamal kan iwachou i la spissialitinegh] c'est une continuité pour notre spécialité. [La langue aki thalha amlih] Cette langue est trop belle, en plus de ça, elle est trop riche. [avghigh attissinegh mlih que se soit di lhedra negh di thira] je veux avoir une bonne maîtrise de cette langue, à l'oral ou à l'écrit.*

**Locuteur 2 :** *parce que j'aime le français depuis mon jeune âge et je me sens très bien à l'égard de cette langue. [Zemragh adafghegh iyis gher l'étranger si non adkhadmegh d'ajournaliste negh dachikh nafranci] en plus, elle me permet d'aller à l'étranger, si non, je serai journaliste ou enseignant de français.*

Choisir cette formation, aux dires des étudiants, est un moyen pour la perfectionner. D'ailleurs, on constate à travers leurs discours épilinguistiques leur volonté d'étudier cette langue et de l'enseigner. Pour certains, ce choix se justifie par la continuité de la formation entamée au lycée et d'une passion pour cette langue. De même, ce choix leur permet de partir à l'étranger et déclarent qu'elle est leur langue préférée.

Par contre, ceux qui n'ont pas choisi cette formation, ont répondu qu'ils ont été orientés vers cette spécialité à cause de leur moyenne au baccalauréat. Ils disent à ce propos :

**Locutrice 3 :** *Je voulais faire anglais mais ma moyenne au baccalauréat m'a empêché de l'avoir comme spécialité. Donc, [oufighad imaniw chaganiyid gher da] je me suis trouvée orientée dans cette spécialité. Mais quand même, [oula d le français is3a le charm annas]*

*la langue française a aussi son charme. C'est la langue de Molière, après tout. [Ala kouli ha, hamlagh ouk les langues] En tous cas, j'aime toutes les langues [oula] et même [dafrançais] le français [j l'adore] je l'adore.*

Cette étudiante déclare avoir été orientée mais elle s'adapte et accepte cette formation « prestigieuse ».

## **II-2-L'auto-évaluation des compétences**

Il a été demandé aux enquêtés de dire comment trouvent-ils leur façon de parler la langue française afin de connaître l'auto-évaluation de leurs compétences. La question posée à cet effet est la suivante : « Comment évaluez-vous vos compétences en langue française ? ».

Les résultats obtenus sont variés chez ces étudiants. Certains d'entre eux valorisent leurs pratiques, tandis que d'autres les déprécient.

### **II-2-1-L'évaluation positive ou la valorisation des compétences**

Il y a des étudiants qui estiment avoir une très bonne compétence en langue française et d'autres qui pensent avoir une compétence tout simplement convenable. Donc, il y a la survalorisation dans le premier cas et la valorisation « normale » dans le deuxième cas. C'est ce qui apparaît à travers ces réponses :

**Locuteur 1 :** *Je n'ai jamais eu de lacunes en s'exprimant en français, donc, je pense que j'ai un très bon niveau. En plus, mes enseignants m'ont toujours fait la remarque devant mes camarades pour mon niveau et ma maîtrise et m'ont toujours encouragé d'aller aussi loin et de l'apprendre davantage.*

**Locuteur 2 :** *J'ai un bon niveau en français. J'avais contact avec cette langue depuis mon jeune âge, et avant même d'être scolarisé, grâce à mes parents et j'étais vraiment veinard d'avoir de bons enseignants dans cette langue à l'école. Mais, quand même, je préfère laisser les autres juger mon niveau en français et si je parle bien ou mal, et si je la maîtrise ou pas.*

L'usage de l'adverbe d'intensité « très » dans les propos des locuteurs témoigne de cette représentation positive de leur compétence. Par ailleurs, il y a une certaine prudence dans les déclarations des locuteurs qui disent avoir une bonne compétence, mais préfèrent

laisser le soin aux autres de les apprécier et admettent ne pas savoir s'ils parlent bien ou mal la langue française.

### **II-2-2-La dépréciation des compétences**

L'enquête a recueillie quelques commentaires dépréciatifs uniquement dans la catégorie féminine estudiantine. Ces locutrices utilisent des expressions telles que : « je n'ai pas le niveau qu'il faut avoir en français », « j'ai des lacunes », « je ne m'exprime pas bien ».

**Locutrice 3 :** *Franchement, je n'ai pas le niveau qu'il faut avoir en français. J'ai des lacunes différentes surtout à l'oral et je [m'exprime] ne m'exprime pas bien, donc, je ne peux pas dire que je suis excellente en français mais je ferai mon mieux pour s'améliorer et de l'apprendre davantage chaque jours.*

Cette étudiante pense n'avoir pas encore atteint la perfection et exprime le souci de s'améliorer et de se corriger par l'apprentissage au fil des jours. Mais, parfois, il apparaît un décalage entre ce que cette étudiante déclare et ce qu'elle fait, chose qu'on constate à travers sa réalisation linguistique qui n'est pas aussi mauvaise comme elle a déclaré. De ce fait, cette locutrice se place en insécurité par rapport à la langue norme.

L'ensemble des productions recueillies de l'enquête reflète une bonne maîtrise du français chez les étudiants du département de français inscrits en première année de licence. Certains informateurs ont une appréciation positive de leurs compétences dans leur imaginaire ; d'autres dévalorisent leurs pratiques et ont une appréciation négative dans leur imaginaire linguistique. On peut dire que la représentation de la compétence chez les informateurs est corrélée à la connaissance que les enquêtés ont du français et à leur scolarisation.

### **II-3-L'évaluation du français parlé des étudiants inscrits en première année de licence**

Pour savoir quel jugement nos informateurs ont vis-à-vis des pratiques de leurs camarades, d'une manière générale, en langue française, nous avons posé la question suivante : « Quel jugement avez-vous des pratiques des autres étudiants francophones inscrits en première année de licence d'une manière générale ? ». Cette question permet l'évaluation du français parlé des autres étudiants francophones en première année.

Deux catégories de réponse ont été recueillies : certains valorisent les pratiques des autres étudiants et d'autres les stigmatisent et font remarquer la présence d'une insuffisance des compétences dans l'ensemble chez ces étudiants.

### **II-3-1-La valorisation des pratiques des étudiants**

Certains informateurs valorisent les pratiques des autres étudiants. Ils disent à ce propos :

**Locuteur 1 :** *Bon, d'après ce que j'ai remarqué lors des séances de T.D, la grande majorité des étudiants ont un niveau moyen en français et sont rares ceux qui ont un parler correct. Bon, je peux vous dire qu'ils ont une compétence suffisante et un niveau, quand même acceptable.*

Selon ces informateurs, le nombre des étudiants qui ont une bonne compétence en langue française et qui possède un parler correct est malheureusement réduit.

### **II-3-2-La stigmatisation des pratiques des étudiants**

Les informateurs estiment que la majorité des étudiants ont une insuffisance des compétences tandis que certains d'autres ont des compétences approximatives en langue française. Les locuteurs le montrent dans ces énoncés :

**Locuteur 2 :** *Je [peux pas] ne peux pas vous donner un seul jugement car le niveau des étudiants est différent d'une personne à une autre. D'après ce que j'ai remarqué, ils sont nombreux ceux qui ont un parler incorrect et erroné en français et ça veut dire qu'ils ont une compétence insuffisante [negh ala] n'est-ce pas. Comme dernier mot, je peux vous dire que mes camarades ont le niveau recommandé ou recommandable en français comme étant des étudiants en première année.*

**Locutrice 3 :** *Il y a des étudiants qui sont vraiment faibles, je peux même dire nuls. Ils s'expriment avec une grande difficulté et leur niveau est vraiment limité en français chose qu'il est empêché même de [poser des questions aux enseignants] soulever des interrogations lors des séances de TD. Leur parler est aussi loin du français académique et des fois ils commettent de [grandes] grosses bêtises et [dit] disent des mots [qui n'existent pas dans le dictionnaire] inexistants. Pour moi, leur niveau [reflète notre système d'arabisation] est le résultat du système d'arabisation.*

Les adjectifs qui qualifient ce français ont tous une valeur péjorative, on peut citer par exemple : « c'est un français recommandable ». Selon ces enquêtés, il y a un immense décalage entre le français standard et le français parlé de ces étudiants et la majorité a un parler incorrect et erroné. Ils précisent que c'est un parler plein d'incorrections et d'impuretés et que leur façon de parler n'est pas respectueuse de la norme. Pour les enquêtés, cette insuffisance de compétence chez ces étudiants est le résultat d'un manque ou d'un mauvais apprentissage ainsi que le système d'arabisation en Algérie.

Les informateurs sont persuadés que l'uniformité représente l'état idéal d'une langue et le purisme les amène à se conformer au modèle standard. Pour cela, et après avoir observé de près les diverses attitudes qu'adoptent nos enquêtés à l'égard de la langue française et à la norme, nous avons cherché à connaître le français de référence de ces informateurs en posant la question suivante : « Quel est le français de référence pour vous ? ».

#### **II-4-Le français de référence des informateurs**

La variété légitime est la variété à laquelle tous les informateurs aspirent. Les représentations des pratiques de nos enquêtés aboutissent à une attitude principale qui est le « purisme ». Selon les représentations de nos informateurs, la norme est donnée comme référence de façon intrinsèque.

Certains informateurs trouvent que le français idéalisé est un français normé qui respecte les règles établies et qui est dépourvu de toute faute. Selon leurs réponses, ce français est celui qu'on apprend à l'école et qui correspond à une idéologie fondée sur l'écrit. C'est le français qu'on trouve dans les œuvres littéraires qui tiennent compte de la grammaire française. C'est aussi le français des grands écrivains à l'instar de Voltaire. Ceci apparaît dans les commentaires suivants :

**Locuteur 1 :** *Pour moi, le français de référence est celui des grands écrivains français, comme Voltaire, qui ont une maîtrise approfondie en langue française et un [vocabulaire] lexique extrêmement riche.*

**Locutrice 2 :** *Le français de référence pour moi est celui que j'ai appris à l'école, celui qui respecte toutes les règles existantes en grammaire française. [D ayan ak inaghra ghef athroumith di likoul] C'est tout ce qu'on a appris à l'école sur le français.*

Par ailleurs, quelques enquêtés prennent en référence le français parlé qui se trouve à la télévision, à la radio ou dans les films. Ces étudiants préfèrent la langue parlée et font appel aux moyens précédents parce qu'ils les aident à acquérir et à apprendre de nouveaux mots ainsi que de nouvelles expressions et par conséquent avoir et gagner une certaine fluidité à l'oral. Chose que confirme ce propos :

**Locuteur 3 :** *[Tout ce qui est parlé] C'est tout ce qui est parlé. Franchement, j'ai toujours appris les cours et les règles grammaticales qui nous donnent en classe mais j'ai jamais eu un bon parlé en français, c'est pour ça que je préfère tout ce qui est oral, que ce soit à la télévision, à la radio, les films, les chansons, ...D'ailleurs c'est avec toutes ces choses que j'ai amélioré mon niveau et m'ont aidé à s'exprimer [facilement] aisément. Elles m'ont aidé à avoir un parlé correct en français, [machi attanhadarkan, akan doussa thoussad] on ne doit pas la parler n'importe comment.*

Le respect de la norme de toute langue facilite la compréhension du message que l'on voudrait transmettre et partager avec les autres. D'ailleurs, il faut respecter minutieusement la norme d'une langue pour que le message soit décrypté. Donc, le bon usage et le respect des normes de la langue française permettent d'assurer l'intercompréhension et la communication.

Compte tenu de leur évaluation en langue française, nous avons voulu savoir si nos informateurs cherchent à améliorer leurs compétences en langue française. Pour ce faire, nous avons posé la question suivante : « Désirez-vous améliorer votre pratique du français ? ».

## **II-5-Le désir d'améliorer les compétences chez les informateurs**

Tous les informateurs désirent améliorer leurs compétences en langue française, chose qu'on constate à travers leurs réponses à cette question : « Désirez-vous améliorer votre compétence en français ? ».

Le désir de s'améliorer en langue française est largement partagé par les enquêtés. Ils disent à ce propos :

**Locuteur 1:** *Même si j'ai un bon niveau en français, je fais mon mieux d'apprendre [des choses nouvelles] de nouvelles choses et d'enrichir mon vocabulaire parce que je veux*

*avoir un parler pur et un français académique. Je cherche toujours à apprendre d'avantage et avoir une maîtrise approfondie.*

**Locuteur 2 :** *Bien sûr je cherche à améliorer mon niveau. Je fais mon mieux pour améliorer mon niveau car [j'ai pas] je n'ai pas un bon niveau mais [anachtha adyas s laqraya ou salwaqth] ça viendra avec l'apprentissage au fil des jours et je m'inspire, toujours, du français des grands écrivains.*

**Locutrice 3 :** *Bien sûr [avghigh adamilyorigh anivouyiw] je veux améliorer mon niveau. Je dois avoir un parler correct et pur c'est pour ça que je dois améliorer mon niveau. Et je dois respecter les règles [ouk inaghra] qu'on a apprises en grammaire [bach adawdegh adissinagh tharoumith issahan] pour avoir un français légitime.*

Les réponses à cette question montrent que tous les interviewés, sans exception, sont pour cette initiative et montrent le désir d'améliorer leurs compétences, car ils ont des insuffisances en langue française et ils ne sont pas satisfaits de leurs pratiques. On constate chez ces étudiants un sentiment d'insatisfaction qui renvoie à une attitude principale qui est le « purisme ». Donc, tous les locuteurs aspirent à la variété légitime qui les soumet à une idéologie de purisme. Cette idéologie valorise l'uniformité comme état idéal de toute langue et rejette la variation. En effet, cette idéologie est vigoureuse dans l'imaginaire des enquêtés qui tendent à la pratiquer et à rejeter les autres variétés vues comme déviations (ces variétés s'écartent de la norme). La norme est forme par excellence de la langue, voire la seule. Gadet souligne à ce propos : « Or, le standard n'est pas une variété parmi d'autres : ni usage effectif ni langue première de qui que se soit, c'est une construction discursive sur l'homogène. Dès lors qu'il y a standard, les autres variétés sont dévalorisées, parce qu'il occupe une position publique dans les activités élaborées jouissant du prestige social, culturel et politique »<sup>4</sup>.

Nos informateurs recherchent toujours la perfection linguistique en dépit du type de compétence qu'ils pensent avoir. De ce fait, ces locuteurs se caractérisent par une insatisfaction linguistique et sont toujours frustrés de ne pas être à la hauteur et recherchent la plénitude linguistique. Cette insatisfaction linguistique se traduit par un sentiment d'insécurité linguistique que Francard définit comme suit : « Il y a insécurité linguistique lorsque le locuteur a, d'une part, une image nette des variations légitimes mais que,

<sup>4</sup> GADET Françoise, 2003 : 18.

*d'autre part, il a conscience de ne pas s'y conformer en tous points. La sécurité est par contre assurée quand l'utilisateur conforme naturellement ses énoncés à la norme (et aussi dans le cas où il ne le fait pas, mais sans qu'il n'ait une conscience nette de déroger à une règle) »<sup>5</sup>.*

A ce phénomène d'insécurité linguistique est associé un comportement d'auto-dépréciation des pratiques linguistiques. On constate que la norme de référence finalement pour nos enquêtés demeure la norme prescriptive comme une pratique sans manque. A ce sujet, Eloy fait remarquer que : « *La norme figure toute la langue, ou « l'essentiel de la langue », et cette conception porte en elle-même une idée d'insécurité linguistique : représentée stable, invariante, finie, elle est par définition inaccessible dans sa complétude. Autrement dit, on n'est jamais tout à fait en règle avec cette loi-là et on ne peut que craindre toujours »<sup>6</sup>.*

Cette insécurité linguistique nous empêche à concevoir d'autre modèle de conformité linguistique que le français standard. Donc, ce phénomène se manifeste par l'incapacité à concevoir d'autres usages que celui du français normé. On constate qu'il s'agit d'une norme linguistique prescriptive « fantasmée » pour reprendre l'expression de Baggioni<sup>7</sup> que nos enquêtés ont appris grâce au système scolaire. L'école selon Francard<sup>8</sup>, est une institution linguistique normative par excellence dans laquelle est acquise non seulement la perception des variétés régionales, mais aussi leur dépréciation par rapport à la variété de référence.

## **II-6-Le français pour les informateurs**

La question : « Que représente la langue française pour vous ? », met en avant diverses opinions à l'égard de la langue française. Les locuteurs disent :

**Etudiant 1 :** *Cette spécialité me donne plus de chance pour travailler dans différents secteurs et me rassure de gagner ma vie d'une façon ou d'une autre.*

**Etudiant 2 :** *Le français me permet de découvrir d'autres modes et d'autres civilisations et surtout [zamregh adaghregh les livres scientifiques wa adikovrid bazaf swalah] elle me*

<sup>5</sup> FRANCARD Michel, 1993 : 6.

<sup>6</sup> ELOY Jean-Michel, 1993 : 105.

<sup>7</sup> BAGGIONI Daniel, 1994.

<sup>8</sup> FRANCARD Michel, 1993 : 13.

*permet d'accéder à la documentation scientifique et me permet de découvrir tant de choses.*

**Etudiante 3 :** *Le français me permet de gagner ma vie. Je serai enseignante de langue française et, pour moi et comme étant une femme, il n'y a pas mieux que l'enseignement.*

Ce sont les attentes souhaitées par les interviewés. Le français dans l'imaginaire des enquêtés est considéré comme une ouverture vers d'autres civilisations et sa maîtrise est indispensable pour avoir l'accès à la documentation scientifique. Les informateurs ont une attitude positive pour cette langue et la valorise, car dans leur imaginaire cette langue leur facilite l'accès au travail.

## **II-7-La langue préférée des locuteurs parmi celles en usage**

Pour savoir quelle langue, parmi celles en usage, les locuteurs se trouvent beaucoup plus à l'aise lorsqu'ils s'expriment, nous avons posé la question suivante : « Dans quelle langue vous vous sentez à l'aise, parmi celles en usage ? ». Ils disent :

**Locuteur 1 :** *Bon, le kabyle ma langue maternelle et celle de mes ancêtre, je l'adore, de plus, elle me permet de faire passer le message facilement. [Iyis izamregh adqadegh l'ahdoriw wa adinigh ak achou ivghigh] cette langue me permet d'établir une bonne communication et de m'exprimer aisément, mais je me trouve aussi en m'exprimant en français, surtout, les sujets scientifiques et les sujets tabous. Donc, je me trouve beaucoup plus en français et en kabyle.*

**Locuteur 2 :** *Evidemment, le kabyle, langue de mes ancêtres, mais j'utilise les deux langues (français/kabyle) en même temps lorsque je ne trouve pas les mots exacts en kabyle. Généralement, [tthadaragh imaniw au maximum matthadreggh ou sakhladagh ara les langues aniden akoudas akan attanhadar] Je fais attention au maximum en s'exprimant en cette langue de ne pas la mélanger avec les autres langues pour la conserver.*

**Locutrice 3 :** *Je me trouve en s'exprimant dans ma langue maternelle mais [rien m'empêche] rien ne m'empêche d'avoir recours à l'usage d'autres langues [amtharavth] tel que l'arabe. [Lmohim ghouri win akoud ahadreggh ayifham wa assiwdagh lmessage] être comprise par l'autre et faire passer le message est le plus important pour moi.*

Les locuteurs confirment que la langue maternelle (kabyle) demeure leur langue préférée. Quant à son usage, nos locuteurs la préfèrent parce que, d'une part, c'est la première langue acquise et, d'autre part, parce qu'elle est maîtrisée et facile à utiliser. L'utilisation d'une langue plutôt qu'une autre témoigne aussi de la relation établie entre cette dernière et le locuteur qui, à travers le choix du moyen de communication, exprime ses idées et ses pensées avec aisance. La langue française est aussi préférée par nos locuteurs et réservée aux sujets scientifiques, intimes et tabous. Dans les discours épilinguistiques, la représentation de la langue française présente un contenu nettement positif dans l'Imaginaire des locuteurs.

L'usage d'une langue ou d'une autre, voire l'alternance codique est guidée fondamentalement par la communication. Les informateurs estiment qu'assurer l'intercompréhension, être compris par l'autre et faire passer le message sont plus importants pour eux. Etablir une bonne communication avec n'importe quelle langue parmi celles en usage ne pose aucun problème pour nos locuteurs. Les évaluations des informateurs pour les langues en usage expliquent la hiérarchisation de ces langues en même temps que leurs distributions fonctionnelles.

### III- La typologie des normes des informateurs

#### -Les normes déduites dans l’imaginaire des enquêtés-

Sur la base des deux analyses qualitative et quantitative précédentes, nous aborderons les différents types de normes linguistiques repérées et constituant l’Imaginaire Linguistique de nos informateurs. Le corpus que nous avons recueilli nous permet de dégager les représentations se définissant comme des normes au sens donné par A.-M. Houdebine : «*Le terme d’imaginaire a alors été préféré à représentation mentale [...] »*<sup>9</sup>.

#### III-I-Normes objectives ou causalités objectives (normes externes)

Elles sont dégagées par la description des attitudes des sujets et se subdivisent en quatre sous-types :

1. Normes prescriptives : évaluations étayés par un discours « scolaire, institutionnel, grammatical ».
2. Normes fictives : des jugements s’appuyant sur la fonction « esthétisante » non étayée par un discours « académique ».
3. Normes communicationnelles : relatives à des commentaires opérés en vue d’assurer l’intercompréhension.
4. Normes évaluatives : se divisent en deux catégories
  - a. Normes auto-évaluatives
  - b. Normes évaluatives des usages environnants.

#### III-I-1-Les normes prescriptives

Ces normes se basent sur un discours dont les arguments ont un rapport avec le savoir parler, chose qui nous renvoie à l’idéalisation de la langue (au purisme). A.-M Houdebine considère l’idéalisation linguistique comme un imaginaire conservateur.<sup>10</sup> L’idéal de la langue dans l’imaginaire des sujets enquêtés s’appuie sur des discours reflétant le bon usage et la grammaticalité.

Les questions n°4 et n°5 de l’entretien nous marquent la norme prescriptive pour les enquêtés. D’après les résultats obtenus de l’analyse qualitative des deux questions précédentes, les locuteurs ont une attitude positive pour la langue écrite, et selon leurs

<sup>9</sup> HOUDEBINE Anne-Marie, “*De l’Imaginaire Linguistique, à l’imaginaire culturel*”, Université Paris Descartes, Exposé oral, 24 juin 2008, 8 juillet 2009.

<sup>10</sup> HOUDEBINE Anne-Marie, “*L’identité française- étude sémiologique*”, Colloque AIS- Lyon 7-12 juillet, 2004.

propos, le français de référence dans leur imaginaire est la langue écrite, celle apprise à l'école, et celle des grands écrivains. Ces informateurs ont la volonté d'améliorer leur niveau en langue française et aspirent tous au bon usage et à la norme. En effet, les enquêtés recherchent toujours la perfection linguistique en dépit de leur compétence en langue française. Selon les discours des locuteurs, la norme prescriptive est décelée, elle s'appuie sur les arguments d'ordre moral.

Les réponses avancées à la première question de l'entretien montrent que la licence de français fait partie des choix préférentiels de ces étudiants. D'après leurs propos : (je me sens très bien à l'égard de la langue française), (je veux l'apprendre davantage), (je veux avoir une bonne maîtrise), la majorité d'entre eux dit avoir opté pour cette spécialité pour l'apprendre davantage. Ces locuteurs veulent atteindre un niveau de maîtrise supérieur à l'oral ou à l'écrit. La norme qui en découle alors est la norme prescriptive.

En outre, dans les propos recueillis de la dernière question de l'entretien, les informateurs remarquent que l'utilisation de l'alternance codique représente une menace pour leur langue maternelle. Ceci est une représentation de l'idéal linguistique ou ce que A.-M Houdebine appelle normes prescriptives.

Les informateurs présentent une attitude puriste envers la langue française ; les hommes optent pour la forme prestigieuse et aucun d'entre eux ne fait allusion à la stigmatisation et préservent la « pureté » de cette langue. La norme prescriptive dans l'imaginaire linguistique des informateurs est une norme puriste.

### **III-I-2-Les normes fictives**

Les appréciations, « riche », « belle », « aimer », « adorer » relevées dans les propos des enquêtés sur la langue française, sont valorisantes et chargées de prestige ; elles traduisent une fonction esthétisante de la langue. Les informateurs évaluent aussi la langue française comme langue « difficile » à maîtriser, un jugement esthétique sur cette langue.

Nous repérons les normes fictives dans les commentaires des enquêtés qui utilisent certains éléments marquant des jugements de valeur sur les langues : « *L'analyse du lexique, des termes récurrents, des modalités employées ou modalisations, des désignations actualisant et qualifiant les idiomes ou les énoncés, les mots ; bref les éléments considérés comme indexant (marqueur) et leurs valorisations ou*

*dévalorisations* »<sup>11</sup>. Donc, les qualificatifs utilisés et dégagés sont des appréciations d'ordre esthétique.

La norme fictive a été également appréhendée à travers les propos des locuteurs de la première question de l'entretien : (elle me permet d'accéder à la documentation scientifique), (elle me permet de découvrir le monde et d'autres civilisations), (le français me permet de gagner ma vie). Ces derniers marquent une norme fictive des informateurs.

### **III-I-3-Les normes communicationnelles**

Les locuteurs disent qu'ils sont obligés de parler leur langue maternelle pour se faire comprendre, surtout dans le cercle familial. Les enquêtés se soucient de la communication et de la compréhension de leurs propos et messages. Leur préoccupation est plus grande quant au choix de la langue employée au sein de la famille. Les arguments : (me permet d'établir une bonne communication), (me permet de passer le message facilement), relèvent principalement de la norme communicationnelle. Ils insistent sur l'importance de se faire comprendre et d'assurer l'intercompréhension. Ce type de norme apparaît aussi quand le locuteur s'exprime dans la langue de son interlocuteur pour le seul but de la communication, chose qu'on constate dans ce propos : (Être compris par l'autre et faire passer le message est le plus important pour moi).

D'après la question n°4 du questionnaire, la langue qui domine les usages des informateurs est le kabyle. De plus, l'usage de l'alternance (français/kabyle) par les locuteurs est fréquent dans les deux contextes familial et amical (question n°5 du questionnaire). L'emploi de l'alternance codique par les informateurs porte essentiellement sur les langues kabyle et français. La première manifeste une fonction identitaire et communicationnelle, et la seconde se limite à la norme communicationnelle : *« L'alternance de codes est utilisée comme une stratégie de communication pour compenser le manque de compétence des locuteurs qui utilisent une ou plusieurs langues dans le but de rendre la communication plus efficace »*.<sup>12</sup>

En s'exprimant en français, les locuteurs glissent naturellement vers l'utilisation du kabyle car leur objectif consiste à communiquer une idée et se faire comprendre. Cet objectif fait apparaître les normes identitaires et les normes communicationnelles en même temps. K. Taleb Ibrahim dit à ce propos : *« le locuteur algérien quand il croit maîtriser le français*

<sup>11</sup> HOUDEBINE Anne-Marie, "L'Imaginaire Linguistique", *Travaux de linguistique* N°7, Université d'Angers, Mai 1996, p. 21.

<sup>12</sup> HAMERS Josiane et BLANC Michel, *Bilinguisme et bilinguisme*, Bruxelles, Mardaga, 1983, p.203.

(surtout), va naturellement glisser vers l'utilisation de cette langue tout en revenant vers son dialecte pour réguler et s'assurer du maintien de la communication »<sup>13</sup>.

Les normes communicationnelles figurent dans l'IL des informateurs et se caractérisent par l'usage de la langue maternelle dans un premier temps et, l'emploi de l'alternance codique dans un deuxième temps.

### **III-I-4-Les normes évaluatives**

#### **III-I-4-1-Normes auto-évaluatives**

La question n°2 de l'entretien nous permet de faire repérer la norme auto-évaluative des informateurs. Ainsi, les deux questions n°10 et n°11 du questionnaire nous informent également sur l'auto-jugement des sujets enquêtés concernant leurs niveaux et leurs compétences en français.

Les modalisateurs récurrents dans les propos des locuteurs sont : « très », « bien », « bonne », « moyenne ». Toujours, compte tenu de l'analyse de la question n°2 de l'entretien, certains informateurs ont une évaluation positive de leurs compétences et les valorisent, d'autres déclarent qu'ils déprécient leurs pratiques langagières.

L'analyse quantitative des deux questions 10 et 11 du questionnaire nous donne la présence d'une auto-évaluation des compétences chez nos enquêtés, et d'après les résultats obtenus, les femmes dévalorisent leurs pratiques, tandis que les hommes les valorisent et font un jugement positif pour leur compétence en langue française.

Comme résultat général de l'auto-évaluation de compétence chez les informateurs, et compte tenu des résultats obtenus, un nombre important a une appréciation positive de ses compétences. On constate par ailleurs une stigmatisation, uniquement, chez le genre féminin qui dévalorise ses pratiques langagières en langue française. Donc, l'auto-dévalorisation est présente uniquement chez les femmes. De ce fait, les normes auto-évaluatives sont valorisantes chez les hommes et dévalorisantes chez les femmes.

#### **III-I-4-2-Normes évaluatives des usages environnants**

La question n°3 de l'entretien nous donne l'évaluation des informateurs des pratiques de leurs camarades et les jugements concernant les usages environnants.

Les qualifiants récurrents tirés des énoncés des locuteurs sont : « moyenne », « acceptable », « suffisante », « insuffisante », « mauvais », « faible », « nul », « erroné », « correct », « incorrect ».

<sup>13</sup> TALEB IBRAHIMI Khaoula, *Les Algériens et leur(s) langue(s)*, p. 114.

Selon les propos des interviewés, la majorité des étudiants a un niveau approximatif en langue française et leurs compétences sont insuffisantes, et rares sont les personnes qui possèdent un parler correct concernant cet idiome.

Les informateurs donnent des jugements pour les usages environnants : entre valorisation des compétences d'une part, et stigmatisation des pratiques d'autre part. Les enquêtés ont une évaluation négative des usages environnants.

### III-I-5-Les normes identitaires

Les normes identitaires n'ont pas de classe dans le modèle de l'IL de Houdebine. Elles ont été ressorties à travers des travaux menés dans le cadre de l'application de ce modèle. Ce type de norme apparaît dans l'IL de nos informateurs. La hiérarchisation que font ces derniers à l'égard des langues en usage classe le kabyle en premier. De ce fait, la langue maternelle (le kabyle) prime les usages de nos enquêtés pour la sauvegarder et la promouvoir. Ce classement des usages par ces informateurs renvoie aux normes identitaires et identificatoires. L. Brunet Hanault considère ces normes comme des attitudes langagières qui font référence à « *l'image [de soi] qui donne aux autres la langue qu'on parle et/ou l'identification du sujet parlant à un groupe dont on doit parler la langue (...). Ces deux attitudes se différencient dans la mesure où la première fait référence à l'image que le locuteur donne aux autres (normes identificatoires) et la seconde à celle qu'impose le groupe auquel le locuteur s'identifie (normes identitaires)* »<sup>14</sup>.

Les informateurs entretiennent avec le kabyle un rapport positif et le valorise. Cette langue, en plus d'être un moyen de communication, elle est aussi un facteur déterminant de l'identité ethnique et culturelle. « *Dans ce processus de construction identitaire, la langue devient surdéterminante ...* »<sup>15</sup>.

### III-2-Les normes subjectives (causalités internes)

Ces normes représentent les causalités internes et « *mettent au jour la langue dans sa structure (phonologie, syntaxe), dégagent les convergences de l'ensemble des usages* »<sup>16</sup>. Elles sont repérables dans les productions langagières des enquêtés et réparties en deux catégories : les normes systémiques et les normes statistiques.

<sup>14</sup> BRUNET-HUNAULT Laurence « *Imaginaire linguistique* », enquête auprès d'étudiants de DEUGI de psychologie : la fiction du « correct », Travaux de linguiste N°7, Université d'Angers, mai 1996, pp.39-40.

<sup>15</sup> TSEKOS Nicolas, « *Discours épilinguistique et construction identitaire : l'image linguistique des locuteurs d'Athènes* », *Imaginaire linguistique*, de Anne-Marie HOUDEBINE, Travaux de linguiste N°7, Université d'Angers, mai 1996, p. 30.

<sup>16</sup> BRUNET-HUNAULT Laurence, *L'imaginaire linguistique chez les enfants et les adolescents*, Mémoire de DEA, s/d de HOUDEBINE Anne-Marie, Université Paris III, Sorbonne Nouvelle, 1994, p.17.

### III-2-1-Les normes systématiques

Elles sont dégagées à travers la description des enquêtés. A cet effet, les enquêtés sont soumis à un exercice qui consiste à conjuguer les phrases proposées au passé composé. Les exemples qui mettent en exergue ces normes sont :

- La structure de passé composé : l’auxiliaire « avoir » ou l’auxiliaire « être » au présent de l’indicatif plus le participe passé du verbe conjugué.
- L’emploi et la place des adverbes aux temps composés : les adverbes sont placés entre l’auxiliaire et le participe passé du verbe aux temps composés.
- L’accord du participe passé du verbe « sortir » employé avec l’auxiliaire « être ».

Normes systématiques	Production %	Sexe
<b>Structure de passé composé</b>	100%	H / F
<b>La place des adverbes</b>	18%	F
	22%	H
<b>L’accord du participe passé de verbe « sortir » avec l’auxiliaire être</b>	18%	F
	55%	H

**Tableau 10 : Normes systématiques des informateurs**

D’après les données de l’enquête, il nous apparait que la structure du passé composé (passé composé : « être » ou « avoir » au présent de l’indicatif plus le participe passé du verbe) est présente dans l’imaginaire des enquêtés. Donc, cette structure est révélatrice d’une connaissance de la norme systématique.

L’adverbe est un mot invariable qui modifie le sens d’un adjectif, d’un adverbe, d’un verbe ou d’une phrase. Aux temps composés, les adverbes sont placés entre l’auxiliaire et le participe passé. Concernant l’emploi et la place des adverbes aux temps composés par les informateurs, les données obtenues au tableau précédent montrent que cette norme demeure presque inconnue chez tous les enquêtés. Trois informatrices sur seize ont connaissance de l’emploi des adverbes aux temps composés et uniquement deux hommes sur neuf ont connaissance de cette norme.

Plus de la moitié des hommes font l’accord du participe passé du verbe « sortir » avec l’auxiliaire « être » et ils ont ajouté le (s) du pluriel qui marque le nombre. Trois

femmes seulement sur seize ont appliqué cette règle et montrent leur connaissance de cette norme.

Donc l'accord du participe passé du verbe « sortir » employé avec l'auxiliaire « être » reste, quand même, un révélateur d'une norme systémique pour les informateurs.

### III-2-2-Les normes statistiques

Houdebine présente la norme statistique comme celle qui: «  *vise à dégager ce qui est le plus couramment dit, cette régularité n'étant pas imposée du dehors, mais rendue possible par le système lui-même à l'intérieur duquel les locuteurs choisissent d'actualiser ou non telle ou telle forme* »<sup>17</sup>.

Il a été demandé aux enquêtés de compléter des énoncés à trous par l'une des prépositions : (à, dans, sur) pour le repérage des normes statistiques. Ces dernières peuvent être relevées à travers la description des productions langagières des informateurs. Ces normes sont dégagées à partir de l'étude des habitudes linguistiques des locuteurs.

	Production	Normes
à	100%	Statistiques Systémiques
Dans	50 %	Statistiques Systémiques
sur	50 %	Statistiques Systémiques

**Tableau 11 : Normes statistiques des informateurs**

-La préposition « à » complète l'énoncé -1-.

-La préposition « dans » complète les deux énoncés -2- et -3-.

L'analyse révèle que l'emploi de la préposition « à » dans l'énoncé -1- a été effectuée par l'ensemble d'enquêtés. Donc l'emploi de la préposition « à » est un indicateur de la présence de la norme systémique dans l'IL des informateurs. L'énoncé -1- (On passe souvent de vieux film à la télévision) la préposition « à » marque un rapport de moyen mais cette préposition peut exprimer, aussi, un rapport de lieu, de temps, de destination, de manière, de prix.

L'emploi de la préposition « dans » au niveau de l'énoncé -2- a été effectuée par la moitié des enquêtés l'autre moitié utilise la préposition « sur ».

<sup>17</sup>Anne-Marie Houdebine-Gravaud, « Norme et Normes », article disponible sur [http://im-ling.voila.net/Expose\\_hetzel.doc](http://im-ling.voila.net/Expose_hetzel.doc).

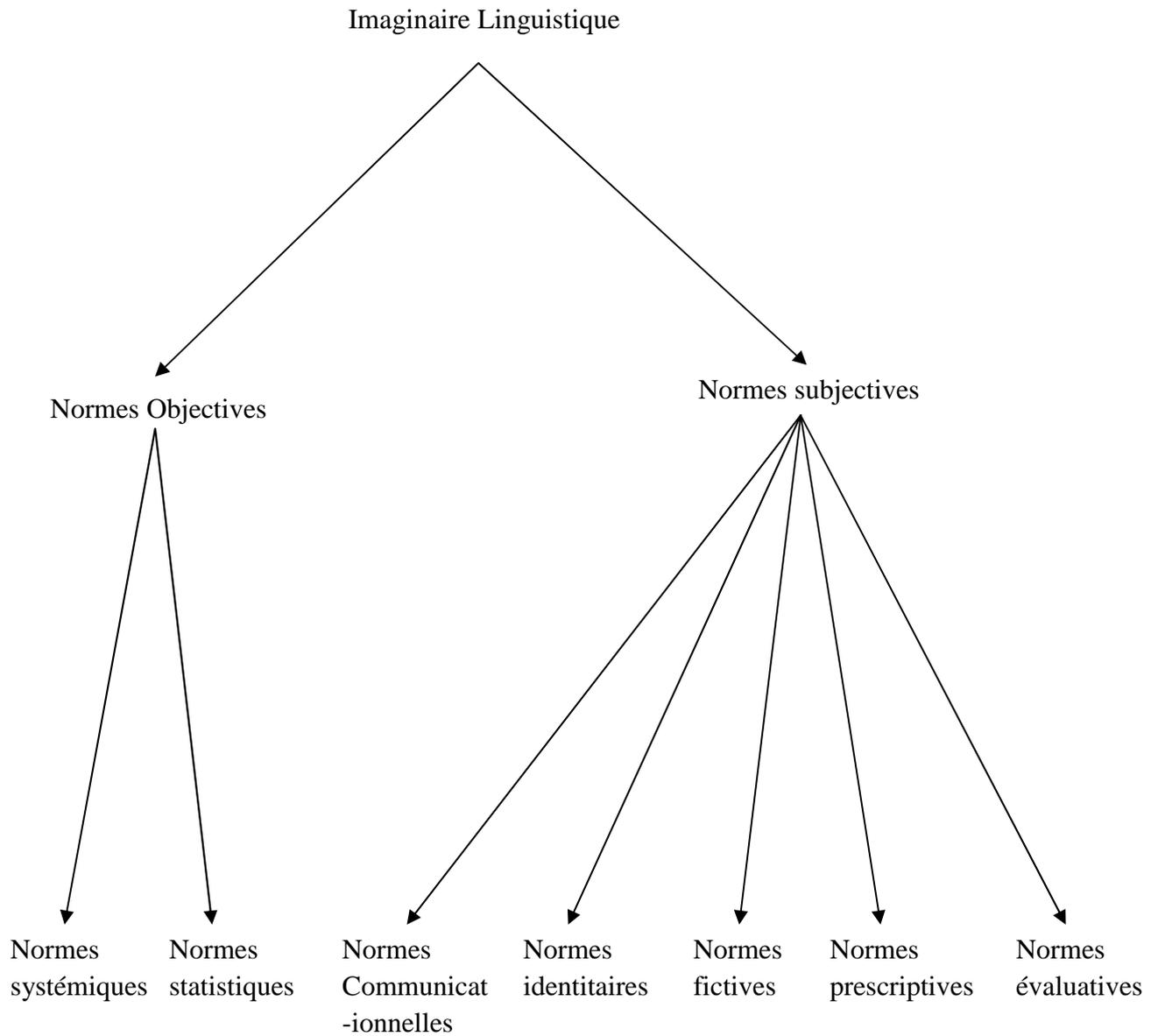
La moitié des enquêtés a confondu l'emploi de la préposition « sur » dans l'énoncé -3- au lieu de l'emploi de la préposition « dans ».

La préposition « dans » marque le lieu où l'on est, où l'on entre, comme elle peut marquer le temps. Dans la phrase proposée (J'ai oublié mon parapluie **dans** le bus), cette préposition marque un rapport de lieu. Quant à la préposition « sur », elle indique une position supérieure, la localisation ou la direction. Cette préposition n'a pas de place dans les trois énoncés donnés, mais elle a été proposée parce que plusieurs personnes confondent son emploi avec la préposition « dans », ce qu'on a confirmé d'après les résultats obtenus de notre enquête.

La moitié (50 %) des productions des locuteurs fait état de l'emploi de « dans » pour référer à un lieu et le même pourcentage font état de l'emploi de « sur », toujours, pour référer à un lieu. Donc, ceci révèle une norme statistique (elle vise à dégager ce qui est le plus couramment dit : (Il y a eu un accident sur la route d'Alger), (On passe souvent de vieux films sur la télévision), et non une stigmatisation de l'usage de « sur » dans les deux énoncés cités.

Les normes systémiques peuvent être équivalentes aux normes statistiques, c'est ce que montrent les données relatives aux trois énoncés. Les deux énoncés (2 et 3) recèlent des normes statistiques.

L'ensemble de normes déduites dans l'Imaginaire Linguistique des informateurs peut être présenté dans le schéma suivant :



**Figure 3 : L'Imaginaire linguistique –les différentes normes déduites-**

On constate que les normes subjectives sont prédominantes, elles figurent à travers les normes : fictives, prescriptives, évaluatives, communicationnelles et identitaires.

## Conclusion

L'objectif principal de notre étude était de faire ressortir la typologie des normes constituant l'Imaginaire linguistique des étudiants de département de français inscrits en première année de licence. Nous avons, également, essayé de déduire si nos enquêtés ont une survalorisation de la norme et une représentation sur-normée de la langue française. Notre étude a porté, aussi, sur le rapport que manifestent les enquêtés avec les langues en usage.

L'analyse de notre corpus, composé de questionnaires et de l'entretien, nous a permis de dégager les différentes normes que dévoilent les informateurs à travers leurs attitudes, leurs pratiques langagières et/ou leurs représentations linguistiques et cerner, de ce fait, leur Imaginaire linguistique. D'après les résultats obtenus de notre étude, l'Imaginaire linguistique des étudiants du département de français inscrits en première année de licence se manifeste par la présence de normes objectives et de normes subjectives. Les normes objectives se subdivisent en normes systémiques et en normes statistiques. Les normes subjectives sont réparties en normes prescriptives, normes fictives, normes évaluatives, normes communicationnelles et normes identitaires.

Les informateurs aspirent tous au bon usage et à un idéal de la langue ; ils se caractérisent donc par un Imaginaire puriste. Certains locuteurs survalorisent leurs pratiques langagières en langue française et manifestent une représentation sur-normée de cette langue, tandis que d'autres dévalorisent leurs pratiques du français. Nous avons constaté que le français de référence pour ces enquêtes demeure la langue prescriptive, celle des ouvrages de grammaire et de grands écrivains français.

Les évaluations fictives que font les informateurs de la beauté et de la richesse de la langue française traduisent une attitude esthétisante à l'égard de cette langue. D'après les propos des locuteurs, la langue française donne la chance de découvrir d'autres mondes et de s'ouvrir sur d'autres civilisations. En outre, elle permet d'accéder à la documentation scientifique aisément. En effet, tous ces arguments confirment une fonction communicative de la langue française.

L'auto-évaluation que font les individus de leurs pratiques langagières permet de mieux saisir et de mieux comprendre leurs représentations linguistiques. D'ailleurs, c'est ce que A. Boudreau, J. Dubois et K. Entremont (2008) confirment à travers ce passage :

« Pour approfondir la compréhension des représentations linguistiques des individus, il est donc important de considérer comment ceux-ci décrivent et évaluent leurs propres pratiques linguistiques, comment ils les comparent aux pratiques linguistiques des autres, de même de cerner leurs perceptions et leurs croyances au sujet des différents registres de langue auxquels ils sont exposés »<sup>1</sup>.

D'après l'analyse des données, nous avons constaté une auto-évaluation positive par les enquêtés de leurs pratiques langagières et une évaluation négative des pratiques environnantes.

L'Imaginaire linguistique des informateurs se construit dans un univers plurilingue ou l'alternance des langues est assez courante dans les pratiques langagières. Les enquêtés se caractérisent par une situation de bilinguisme et la langue française est présente dans leurs pratiques langagières et touche les différents contextes. L'usage de l'alternance codique des deux langues française et kabyle est fréquent chez les locuteurs et réalisée spontanément. Nous constatons donc un phénomène de bilinguisme, voire de plurilinguisme par les enquêtés généré par la pratique de deux ou plusieurs langues dont l'usage est hiérarchisé dans leur Imaginaire linguistique. Cette hiérarchisation accorde la deuxième place à la langue française dans l'IL des enquêtés et son usage prédomine les sujets scientifiques et intimes. Les informateurs entretiennent un rapport intime à la langue française et confirment avoir parlé, lu, regardé/écouté des programmes audio-visuels dans cette langue. Le kabyle prime dans les usages car il est la langue maternelle des enquêtés. Quant à l'arabe dialectal ou arabe algérien, il occupe la dernière place dans leur Imaginaire linguistique et son usage est réservé à des besoins communicatifs beaucoup plus. Le locuteur recourt à l'emploi de l'arabe dialectal lorsque son interlocuteur est arabophone ou qu'il ne comprend pas les deux langues kabyle et française. Nous avons constaté que l'alternance de langues chez les locuteurs renvoie, au bien au manque de compétences en langue française, au bien au manque d'équivalence en langue maternelle (kabyle).

Le choix des informateurs quant à l'emploi des langues en usage a des visées communicatives, d'où la mise en relief des normes communicationnelles.

---

<sup>11</sup> Citer dans le mémoire d'AKIL Houria sur « *L'Imaginaire linguistique de quelques journalistes Algériens de la presse écrite francophone*, Mémoire de magister en science du langage s/d de Géorgéta CISLARU, université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, p. 105.

## Bibliographie

### Ouvrages

ABOU S., *L'identité culturelle*, Paris, Anthropos, 1995.

ALAIN Rey, Usages, jugements et prescriptions linguistiques, langue française, 16, la norme, 1972.

BENRABAH M., *Langue et pouvoir en Algérie*, Paris, Edition Segquier, 1999.

BOUDJEDRA R., *Le FIS de la haine*, Paris, Edition Segquier, 1999.

BULOT Thierry, *Langue urbaine et identité : langue et urbanisation linguistique à Rouen, Venise, Berlin, Athènes et Mons*, Paris, l'Harmattan, 1999.

CALVET Louis Jean, « *Insécurité linguistique et représentations. Approche historique* », *Une des normes? Insécurité linguistique et normes endogènes en Afrique francophone*. CIRELFA, 1998.

CALVET Louis Jean, *Pour une écologie des langues du monde*, Paris, Plon. L'Harmattan, 1998.

CANUT Cécile (éd.) *Imaginaire Linguistique en Afrique*, Paris, l'Harmattan, 1998.

HOUDEBINE-GRAVAUD Anne-Marie, *L'Imaginaire linguistique*, L'Harmattan, 2002.

DOURARI Abderrezak, *Les Malaises de la société algérienne- crise de langues et crise d'identité*, Alger, Casbah, 2003.

ELIMAM Abdou, *Langues maternelles et citoyenneté en Algérie*, Oran, dar El Gharb, 2004.

HAMERS Josiane et BLANC Michel, *Bilingualité et bilinguisme*, Bruxelles, Mardaga, 1983.

K. T. IBRAHIMI, *Les algériens et leur(s) langue(s)*, Dar El hikma, Alger, 1995.

GRAND-GUILLAUME G., *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, Maison Neuve et Larousse, Paris, 1983.

MOATASSIME Ahmed, *Langage du Maghreb face aux enjeux culturels Euro-méditerranéens*, Paris, l'Harmattan, 2006.

SAYAD Abdelmalek, *Histoire de recherche identitaire*, Paris, Bouchène, 2002.

SEBAA R., *L'arabisation dans les sciences sociales*, Paris, L'Harmattan 1996.

TALEB IBRAHIMI Khaoula, *Les Algériens et leur(s) langue(s), éléments pour une approche sociolinguistique dans la société algérienne*, Alger, El Hikma, 1995.

### Articles

ADAMOU Evangélie, « De la stabilité de l'Imaginaire Linguistique », *Langage & société*, n° 99, 2002/1.

BOUCHERIT Aziza, « Normes, représentations, idéal, imaginaire linguistique ? » In Anne-Marie Houdebine-Gravaud, *L'Imaginaire linguistique étrangère*, L'Harmattan, 2002.

CANUT Cécile, « Dynamique et imaginaire linguistique dans les sociétés à traditions orales (Le cas du Mali)- Etude sociolinguistique », *In colloque international sur l'imaginaire linguistique*, Paris III, 1995.

CHEMAKH Saïd et SABRI Malika, « Le français en alternance codique avec le tamazight en milieu universitaire », *Colloque international : le français en Algérie entre norme(s), contextualisation(s) et usage(s)*, université de Relizane, le 13 et 14 Avril 2010.

DERRADJI Yacine, « le français langue emprunteuse et empruntée », article disponible sur le site : <http://www.unice.fr/ILF-CNRS/ofcaf/13/derradji.html>

HOUDEBINE-GRAVAUD Anne-Marie, « De l'imaginaire linguistique à l'imaginaire culturel », colloque international de l'IASI (Association internationale de sémiotique), 27-29 Mars 2008.

HOUDEBINE-GRAVAUD Anne-Marie, « Normes et Normes », article disponible sur le site : [http://im-ling.voila.net/Expose\\_hetzel.doc](http://im-ling.voila.net/Expose_hetzel.doc)

### Mémoires

AKIL Houria, *L'Imaginaire linguistique de quelques journalistes Algériens de la presse écrite francophone*, Mémoire de magister en science du langage s/d de Géorgéta CISLARU, université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou.

BOUMEDIENE Farida, *Etude des représentations, attitudes linguistiques et comportements langagiers des locuteurs tizi-ouziens à l'égard des langues arabe, kabyle et française*, Mémoire de Magister s/d de LOUNICI Assia, Université de Tizi-Ouzou, 2004.

BRUNET-HUNAUT Laurence, *L'imaginaire linguistique chez les enfants et les adolescents*, Mémoire de DEA, s/d de HOUDEBINE Anne-Marie, Université Paris III, Sorbonne Nouvelle, 1994.

DALILA Morsly, *Le français dans la réalité algérienne*, Thèse de doctorat d'Etat soutenue à l'université Paris V en 1988, p. 13.

FECIH Lidia, *L'Imaginaire linguistique des étudiants à l'égard de la langue française*, mémoire de fin de cycle, s/d de Malika SABRI, université de Tizi-Ouzou, 2010.

LAROUSSE Foued, « *Langue, Peuple et Nation arabes. L'imaginaire linguistique du locuteur tunisien* » N°7, Université d'Angers, Mai 1996.

SABRI Malika, *Imaginaire linguistique des locuteurs kabylophones*, thèse de doctorat d'état s/d de DOURARI Abderrezak, Université de Tizi-Ouzou, 2014.

ZABOUT Tahar, *Un code switching algérien : Le parler de Tizi-Ouzou*, thèse de doctorat, Université de Sorbonne, 1989.

## Dictionnaires

Larousse en ligne : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/français/Ha%C3AF>

<http://www.larousse.fr/encyclopedie>

Le Robert en ligne : <http://www.lerobert.com>

## Sites

<http://tlfq.ulaval.ca/axl/Afrique/Algérie.htm>

<http://lebonusage.over-bloc.com/article-la-francophonie-en-algérie-mythe-ou-raite-49060900.html>

## Bibliographie

---

[www.unice.fr/ILF-CNRS/ofcaf/13/derradji.html](http://www.unice.fr/ILF-CNRS/ofcaf/13/derradji.html)

[http://im-ling.voila.net/Expose\\_hetzel.doc](http://im-ling.voila.net/Expose_hetzel.doc)

<http://www.larousse.fr/dictionnaires/français/Ha%C3%A9>

<http://www.larousse.fr/encyclopedie>

<http://www.lerobert.com>

## Table des matières

### Introduction

Introduction .....	4
I-Motivation du choix du sujet .....	6
II-Objectif du choix du sujet .....	6
III-Problématique .....	7
IV-Hypothèses .....	7

### Chapitre 1 : Aspects théoriques et méthodologiques

I-Aspects théoriques .....	9
I-1-Cadre théorique .....	9
I-2-Cadre conceptuel .....	10
I-2-1-Attitudes linguistiques .....	10
I-2-2-Représentations linguistiques .....	11
I-2-3-Norme .....	12
I-2-4-Purisme .....	12
I-2-5-Bilinguisme et diglossie .....	12
I-2-6-Le modèle théorique de l'Imaginaire Linguistique .....	13
I-2-6-1-Présentation et évolution du modèle .....	14
I-2-6-2-Interaction des diverses normes dans le modèle de l'Imaginaire Linguistique .....	17
II-Aspects méthodologiques .....	19
II-1-Présentation du terrain .....	19
II-2-Les instruments d'enquête .....	19
II-3-Méthodes d'analyse .....	20

### Chapitre 2 : Le français sur le marché linguistique algérien

I-Les différentes langues coexistantes sur le marché linguistique algérien .....	22
I-1-La langue arabe et son statut.....	23
I-1-1-L'arabe standard et son statut .....	23
I-1-2-L'arabe dialectal et son statut .....	24
I-2-La langue tamazight et son statut.....	25
I-3-La langue française et son statut.....	27

II-La politique linguistique en Algérie .....	29
III-Le français dans le système éducatif algérien .....	31
<b>Chapitre 3 : Enquête et analyse des données</b>	
I-Analyse quantitative .....	37
I-1-Le sexe des informateurs .....	37
I-2-Le lieu géographique des enquêtés .....	37
I-3-La langue de scolarisation .....	38
I-4- La langue la plus utilisée par les informateurs .....	39
I-5-Les langues d’usage des informateurs dans les contextes familial et amical .....	40
I-6-La(ou les) langue(s) des informateurs pour suivre et regarder les programmes audiovisuels .....	42
I-7-La (ou les) langue(s) de la lecture des informateurs .....	43
I-8-La conjugaison des verbes au passé composé .....	44
I-9-L’emploi des prépositions (à-sur-dans) par les informateurs .....	45
I-10-Le jugement des informateurs pour leurs pratiques langagières en langue française .....	45
I-11-Le degré de compétence des informateurs .....	46
II-Analyse qualitative .....	48
II-1-Le choix de formation .....	48
II-2-L’auto-évaluation des compétences .....	49
II-2-1-L’évaluation positive ou la valorisation des compétences .....	49
II-2-2-La dépréciation des compétences .....	50
II-3-L’évaluation de français parlé des étudiants inscrits en première année de licence .....	50
II-3-1-La valorisation des pratiques des étudiants .....	51
II-3-2-La stigmatisation des pratiques des étudiants .....	51
II-4-Le français de référence des informateurs .....	52
II-5-Le désir d’améliorer les compétences chez les informateurs .....	53
II-6-Le français pour les informateurs .....	55
II-7-La langue préférée des locuteurs parmi celles en usage .....	56
III-La typologie des normes des informateurs –Les normes déduites dans l’imaginaire des informateurs- .....	58
III-1-Normes objectives ou causalités objectives (normes externes) .....	58

III-1-1-Les normes prescriptives .....	58
III-1-2-Les normes fictives .....	59
III-1-3-Les normes communicationnelles .....	60
III-1-4-Les normes évaluatives .....	61
III-1-4-1-Normes auto-évaluatives .....	61
III-1-4-2-Normes évaluatives des usages environnants .....	61
III-1-5-Les normes identitaires .....	62
III-2-Normes subjectives (causalités internes) .....	62
III-2-1-Les normes systémiques .....	63
III-2-2-Les normes statistiques .....	64
<b>Conclusion</b> .....	<b>68</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>71</b>
<b>Table des matières</b> .....	<b>76</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>80</b>
Indexe des annexes .....	80
Annexe 1 : Corpus (questionnaire et entretien) .....	81
Annexe 2 : Abréviations .....	84
Annexe 3 : Liste des tableaux d'analyse .....	85
Annexe 4 : Liste des figures .....	86
Annexe 5 : Liste des diagrammes .....	87

## **Indexe des annexes**

Annexe 1 : questionnaire et entretien

Annexe 2 : Abréviation

Annexe 3 : Liste des tableaux d'analyse

Annexe 4 : Liste des figures

Annexe 5 : Liste des diagrammes

**Annexe 1****LE QUESTIONNRE**

1 / Sexe : Femme  Homme

2 / Lieu géographique : Ville  Village

3 / Quelle est votre langue de scolarisation au :

a- cycle primaire : français  arabe  arabe/français

b- cycle moyen ou fondamental : français  arabe  arabe/français

c-cycle secondaire : français  arabe  arabe/français

4 / Quelle langue parlez-vous ?

Le français : souvent  parfois  rarement  jamais

L'arabe dialectal : souvent  parfois  rarement  jamais

Le berbère (kabyle) : souvent  parfois  rarement  jamais

5 / Quelle langue utilisez-vous dans chacun des contextes suivants :

En famille :

.....

Entre amis :

.....

6 / Vous regardez les programmes audio-visuels en :

français  arabe  arabe/français

Autres

langues :.....

7 / Vous faites la lecture :

Souvent en : français  arabe  berbère

Parfois en : français  arabe  berbère

Rarement : français arabe berbère 

8/ Mettez les verbes aux passé composé.

1. Cet homme boit trop. —&gt;

2. Le bébé ne mange pas assez. —&gt;

3. Nous sortons vite du magasin. —&gt;

9/ Cochez la réponse correcte.

1. On passe souvent de vieux films  sur /  à la télévision.2. J'ai oublié mon parapluie  sur /  dans le train.3. Il y a eu un accident  dans /  sur la rue d'Alger.

10 / Pensez-vous être un locuteur légitime de cette langue ?

Oui Non 

11 / Pensez-vous avoir :

-une compétence suffisante -une bonne compétence -une compétence appropriée -une mauvaise compétence 

Autres :

.....

---

## ENTRETIEN

1 /Avez-vous choisi votre formation ?

2/ Comment évaluez-vous vos compétences en langue française ?

3 /Quel jugement avez-vous des pratiques des autres étudiants francophones inscrits en première année de licence d'une manière générale?

4/Désirez-vous d'améliorer votre pratique du français ?

5 /Quel est le français de référence pour vous ?

6/ Que représente la langue française pour vous ?

7/ Dans quelle langue vous vous sentez à l'aise parmi les langues en usages ?

**Annexe 2****Abréviations**

IL : Imaginaire Linguistique

FLL : Faculté des lettres et des langues

P : Primaire

F/M : Fondamental / Moyen

L : Lycée

A : Arabe

F : Français

A/R : Arabe / Français

T.D : Travaux Dirigés

---

**Annexe 3****Liste des tableaux d'analyse**

<b>Tableau</b>	<b>Question traitée</b>	<b>Page</b>
Tableau n°1	Langue(s) de scolarisation	39
Tableau n°2	La langue la plus utilisée par les informateurs	39
Tableau n°3	Les langues d'usage des informateurs dans le cadre familial	40
Tableau n°4	Les langues d'usage des informateurs dans le cercle amical	41
Tableau n°5	La(ou les) langue(s) de la lecture des informateurs	43
Tableau n°6	La conjugaison des verbes au passé composé	44
Tableau n°7	L'emploi des prépositions (à-sur-dans) par les informateurs	45
Tableau n°8	L'auto-jugement des informateurs de leurs pratiques langagières en langue française	45
Tableau n°9	Le degré de compétence des informateurs	46
Tableau n°10	Les normes systémiques des informateurs	63
Tableau n°11	Les normes statistiques des informateurs	64

---

**Annexe 4****Liste des figures**

<b>Figure</b>	<b>Titre de la figure</b>	<b>Page</b>
Figure 1	L'Imaginaire linguistique-Attitude et usage- (normes prescriptives, normes fonctionnelles)	15
Figure 2	L'Imaginaire linguistique-interaction des diverses normes (A.-M. HOUDEBINE,*1997-2000-**2008-9)	17
Figure 3	L'Imaginaire linguistique-les différentes normes déduites-	66
Figure 4	L'Imaginaire linguistique des étudiants du département de français inscrits en licence 1	70

---

**Annexe 5****Liste des diagrammes**

<b>Diagramme</b>	<b>Question traitée</b>	<b>Page</b>
Diagramme 1	Le nombre d'informateur pour chaque sexe	37
Diagramme 2	Le lieu géographique des enquêtés	38
Diagramme 3	Langue(s) des informateurs pour regarder les programmes audio-visuels	43